

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2006

27 septembre 2010

SOMMAIRE

AAM Luxembourg S.à r.l.	96270	Société Immobilière Op der Hart II S.A.	96270
Abellio Luxco 1 S.à r.l.	96279	Société Immobilière Op der Leng II SA ..	96271
AI Global Investments S.à r.l.	96276	Société Immobilière Walebroch II S.A. ..	96271
AL Investments	96274	Société Immobilière Zwickau II S.A.	96272
Amusement Activities International S. à r.l.	96283	SOPFFA S.A.	96272
CuiTech S.A.	96288	Spring	96272
DA NOI s.à r.l.	96260	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	96273
Delphi Global Holdings S.à r.l.	96277	Stahlbeteiligungen Holding S.A.	96273
Dossen Finance 2 S.à r.l.	96283	Symphony S.A.	96273
Esope	96268	Telpick S.A.	96274
Europa OCG S.à r.l.	96271	Tevolux S.A.	96275
Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.	96280	Toda Investments S.à r.l.	96274
GIT International S.A.	96275	Tootal Silk S.A.	96275
Groupe PROCEDO SA	96265	Traviata S.A.	96275
KAD Solution S.à r.l.	96263	TrefilARBED Grembergen S.A.	96274
Nordea Multi Manager Funds	96242	Trimast Holding S. à r. l.	96269
Patinir I S.A.	96279	TS Ltd., LUXEMBOURG BRANCH	96276
Pro Fonds (Lux)	96273	Twintec International S.A.	96276
Skuld Re II S.A.	96265	Twintec International S.A.	96267
SM Holdings S.A.	96267	U.C. Investments	96276
SM Holdings S.A.	96265	Unilux S.A.	96277
SM Holdings S.A.	96267	Universal Invest	96277
Socalux S.A.	96268	Vail Luxco S.à r.l.	96277
Socalux S.A.	96267	Venturo	96278
Société Immobilière Fraenzebach II S.A.	96268	Vinkelberg Company S.A.	96278
Société Immobilière Hirebusch S.A.	96269	Wahaca International S.à r.l.	96278
Société Immobilière Mersch II S.A.	96269	WD S.à r.l.	96280
Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A.	96270	Wedbush S.A.	96280
		Wimeb SA	96283
		Woodie S.à r.l.	96278

Nordea Multi Manager Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.517.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the second of September.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- NORDEA BANK S.A., a public limited company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 14.157; here represented by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

and

- NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., a public limited company (société anonyme), existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 31.619;

here represented by Annick Braquet, with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing companies and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing companies, represented as mentioned above, have requested the notary to constitute by the present deed a société d'investissement à capital variable (SICAV) with multiple compartments and to draw up its articles of association (hereinafter referred to as the "Articles of Incorporation") as follows:

Art. 1. Formation. There is hereby established, among the subscribers and all those who may become owners of shares hereafter issued, a corporation in the form of a société anonyme under the name NORDEA MULTI MANAGER FUNDS qualifying as a Société d' Investissement à Capital Variable (SICAV), (hereafter referred to as the "Company") with multiple compartments (hereinafter referred to as the "Sub-funds").

Art. 2. Life. The Company is established for an undetermined duration. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 3. Object. The object of the Company is to place i) its shares by means of public offering and ii) the funds available to it in various securities, financial derivative instruments and other permitted assets, using a broad range of conventional and alternative investment and trading strategies with the purpose of spreading investment risk and affording its shareholders the results of the management of the Company's assets and Sub-Funds. The Company may take any measures and carry out any operations which it may deem useful to the fulfillment and development of its purpose to the fullest extent permitted by Part II of the law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment (hereinafter referred to as the "2002 Law").

Art. 4. Registered office. The registered office of the Company is established in the commune of Luxembourg in the Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of those abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg corporation.

Art. 5. Capital. The capital of the Company shall at all times be equal to the value of the net assets of the Company as determined in accordance with Article nineteen hereof.

The minimum capital of the Company shall be one million two hundred and fifty thousand Euro (Euro 1,250,000.-) and shall be reached within six months following the authorization of the Company in accordance with applicable law as defined in Article twenty-six herein.

The shares of the Company must at all times be fully paid-up and shall have no nominal value.

The initial subscribed capital shall be thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) divided into three hundred and twenty (320) fully paid up shares of NORDEA MULTI MANAGER FUNDS of no nominal value.

The Board of Directors is authorised without limitation and at any time to issue shares of no nominal value for all Sub-funds at the respective Net Asset Value per share determined in accordance with Article nineteen hereof without reserving to existing shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorised Director or officer of the Company, or to any duly authorised person, the duties of accepting subscriptions for, receiving payment for and delivering such new shares.

Shares may, as the Board of Directors shall determine, be of different Sub-funds and the proceeds of the issue of each Sub-fund shall be invested pursuant to Article three and twelve thereof.

Shares of any Sub-fund may be issued as either distribution or accumulation class of shares as the Board of Directors may decide. Distribution shares shall be entitled to payment of a dividend in case payment of a dividend is decided. Accumulation shares shall not be entitled to any dividend payments but shall benefit from the capital appreciation resulting from the accumulation of the revenue of the Sub-fund allocated to this class. The Board of Directors may further decide to create other classes of shares with specific risk hedging strategy, sales and redemption charge or fee structure, distribution policy, reference currency, category of investors, marketing country or other characteristics as described in the sales documentation when such classes of shares are issued. Furthermore, the Board of Directors may decide to create in each class of shares two or more sub-classes of shares whose assets shall be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the relevant Sub-fund but where each sub-class is differentiated by category of investors a specific sales and redemption charge structure, fee structure, reference currency or by any other specificity applied when such sub-class is created.

Shares shall be issued in registered non-certificated form only.

Fractions of registered shares may be issued up to the nearest thousandth of a share. Fractions of shares will have no voting rights but will participate in the distribution of dividends, if any, and in the liquidation distribution.

Art. 6. Restrictions on ownership of shares. In the interests of the Company, the Board of Directors may restrict, prevent or revoke the ownership of shares in the Company by any natural or legal person or category of natural or legal persons.

Art. 7. Meetings. Any regularly constituted meeting of the shareholders of this Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

The annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with applicable law, at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on 30 March each year at 12.00 am local time. If such day is a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. A “bank business day” means any weekday on which banks are open for business in the Grand Duchy of Luxembourg, which therefore excludes all legal and bank holidays in Luxembourg, the 24th of December and Good Friday (hereinafter referred to as the “Bank Business Day”). The annual general meeting may be held outside Luxembourg, if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notice of meeting.

All meetings shall be convened in the manner provided for by applicable law.

Notices of all general meetings, will be published, to the extent required by law, in the Luxembourg Mémorial as well as in a daily newspaper in Luxembourg, in another newspaper circulating in jurisdictions in which the Company is registered and sent by ordinary mail to registered shareholders at least eight (8) days prior to the meeting at their addressees according to the register of shareholders. Each share carries one vote, irrespective of its Net Asset Value and of the Sub-Fund to which it relates. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person (who need not be a shareholder and who may be a Director of the Company) as his proxy, which appointment shall be in writing or a signed telefax or similar communication.

Resolutions concerning the interests of the shareholders of the Company shall be taken in a general meeting and resolutions concerning the particular rights of the shareholders of one specific Sub-fund shall in addition be taken by this Sub-fund’s general meeting.

Except as otherwise provided herein or required by applicable law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the shareholders present or represented at the meeting.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders, including, without limitation, conditions of participation in meeting of shareholders.

Art. 8. Board of Directors. The Company shall be managed by a Board of Directors composed of not less than three members who need not be shareholders of the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual meeting for a period ending at the next annual general meeting and shall hold office until their successors are elected. A Director may be removed with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next meeting of the shareholders.

Art. 9. Chairman, Meetings and Decisions of the Board of Directors. All meetings of the Board of Directors shall be held within the commune of Luxembourg, or outside Luxembourg if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, particular circumstances so require.

The Board of Directors shall choose from among its members a Chairman, and may choose from among its members one or more Vice-Chairmen. It may also choose a secretary who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of shareholders or in his absence or inability to act, the Vice-Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore, or in their absence or inability to act, the shareholders may appoint another Director or an officer of the Company as chairman pro-tempore by vote of the majority of shares present or represented at any such meeting.

The Chairman shall preside at all meetings of the Board of Directors, or in his absence or inability to act, the Vice Chairman or another Director appointed by the Board of Directors shall preside as chairman pro-tempore.

The Board of Directors from time to time shall appoint the officers of the Company, including officers considered necessary for the operation and management of the Company, who need not to be Directors or shareholders of the Company. The officers appointed unless otherwise stipulated in these Articles of Incorporation shall have the power and duties given to them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all Directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing or telefax, e-mail or similar communication from each Director. Separate notices shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing another Director as proxy, which appointment shall be in writing or a telefax, e-mail or similar communication.

The Board of Directors can deliberate or act with due authority if at least a majority of the Directors is present or represented at such meeting. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman has a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a decision of the Board of Directors may also be passed in writing. Such resolutions signed by all members of the Board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held.

Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax, e-mail or similar communication.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by telephone or video conference or by other similar means of communication where all the persons taking part in the meeting are able to hear and converse with one another. Participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting and such participating members of the Board of Directors shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting. Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such a communication device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Art. 10. Minutes. The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman, or in his absence, by the chairman pro-tempore who presided at such meeting or by two Directors.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or by the chairman pro-tempore of that meeting, or by two Directors or by the secretary or an assistant secretary.

Art. 11. Powers. The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration, disposition and execution in the Company's interest. All powers not expressly restricted by applicable law or by the present Articles of Incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors is authorised to determine the Company's investment policy in compliance with the relevant legal provisions, the object set out in Article three hereof and any investment restrictions pursuant to Article twelve thereof. The Company will appoint a management company (hereinafter the «Management Company») governed by Chapter 13 of the 2002 Law. The Board of Directors shall

have the power to appoint a custodian bank to be entrusted with the custody of the Company's assets in accordance with applicable Law (hereinafter referred to as the "Custodian Bank") and such other service providers as it determines necessary from time to time.

Art. 12 Investment restrictions. The Board of Directors has the power to determine the investment policies and strategies of the Company, based upon the principle of risk spreading, and the course of conduct of the management and business affairs of the Company, within the restrictions as shall be set forth by the Board of Directors in compliance with the sales documentation of the Company, the 2002 Law and any other applicable regulations.

Art. 13. Conflict of interests and Invalidity. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, officer or an employee of such other corporation or entity, provided, however, that the Company shall not knowingly purchase or sell portfolio investments from or to any of its officers or Directors, or to any entity in which such officers or Directors hold 10% or more of the issued shares.

Art. 14. Liability towards third parties - Indemnity. The Board of Directors assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company may indemnify any Director or officer, and their heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at its request, of any other fund of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 15. Delegation. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company (including the right to act as an authorized signatory for the Company) and its powers to carry out acts in furtherance of the corporate object to officers of the Company or third parties who may, if the Board of Directors so authorizes, re-delegate such powers in turn.

The Board of Directors shall delegate the distribution, administration and investment management of the Company to the Management Company who may redelegate such functions to third parties, at its own expense and subject to the conditions laid down under Article 85 of the 2002 Law.

The Custodian Bank has power to appoint sub-custodians, agents and delegates to hold the assets of the Company, subject to the conditions laid down under Articles 34 et seq. of the 2002 Law and the limitations provided for in the sales documentation of the Company.

Art. 16. Signatures. The Company will be bound by the joint signatures of any two Directors or by the individual signature of any duly authorized Director or officer of the Company or by the individual signature of any other person to whom authority has been delegated by the Board of Directors.

Art. 17. Issuance of shares. Whenever shares of the Company shall be offered by the Company for subscription, the price per share at which such shares shall be issued shall be the Net Asset Value as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article nineteen hereof. The Board of Directors may also decide that a subscription fee has to be paid.

Upon subscription, all shares shall be allotted within a period of up to eight (8) Bank Business Days after the relevant Calculation Day, in accordance with the provisions of Article nineteen hereof, following the applicable Valuation Day on which the subscription has been received, provided that payment for the shares subscribed has been readily available on the relevant Valuation Day at the latest and unless otherwise provided for in the sales documentation; otherwise the allotment of the shares will be postponed until the effective payment. The Board of Directors may in its discretion determine the minimum amount of any subscription in any class and/or sub-class of shares of any Sub-fund.

Subscription requests received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a Bank Business Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if subscription requests are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined for the following Valuation Day.

The Company may also accept securities as payment of the shares provided that the securities meet the investment policy and investment restrictions of the concerned Sub-fund of the Company. In such case, the independent auditor of the Company shall establish a report to value the contribution in kind, the expenses of which shall be borne either by the subscriber who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject the acceptance of such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

The Board of Directors may, if it thinks appropriate, close a Sub-fund of the Company to new subscriptions.

The subscription for shares of any Sub-fund shall be suspended when the calculation of the Net Asset Value pursuant to article 19 hereof is suspended.

Art. 18. Redemption and Conversion of shares. As is more specifically described herein below, the Company has the power to redeem its own outstanding fully paid shares at any time, subject solely to the limitations set forth by applicable law.

A shareholder of the Company may at any time irrevocably request the Company to redeem all or any part of his shares of the Company. In the event of such request, the Company shall redeem such shares subject to any suspension of this redemption obligation pursuant to Article nineteen hereof. Shares of the capital stock of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

The shareholder will be paid a price per share equal to the Net Asset Value per share of the relevant Sub-fund and/or class and/or sub-class as determined on the relevant Valuation Day in accordance with the provisions of Article nineteen hereof. The Board of Directors may decide to charge the shareholder redeeming his shares with a redemption fee or any other fee as specified in the sales documentation.

Redemption requests received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a Bank Business Day shall be processed at the Net Asset Value determined on that Valuation Day; if redemption requests are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value determined on the following Valuation Day.

Payment to a shareholder under this Article will be made in cash or by cheque or bank transfer at the choice of the shareholder. Payment shall be made in the base currency of the respective Sub-fund or, at the request and expense of the shareholder, in any freely convertible currency at the rate of exchange for the Sub-fund's base currency on the date of payment in cash or, in case of cheque or bank transfer, on the date of dispatch of payment. Payment shall normally be available or dispatched within eight (8) Bank Business Days after the relevant Calculation Day, in accordance with the provisions of Article nineteen hereof, following the applicable Valuation Day and receipt of the correct documentation, unless otherwise provided for in the sales documentation.

If market conditions permit and with the consent of the shareholder, the Company may pay individual redemption requests "in-kind", having due regard to the principal of equal treatment of shareholders when allocating portfolio securities. In such case, the independent auditor of the Company shall, establish a report to value the payment in kind, the expenses of which shall be borne either by the shareholder who has chosen this method of payment or by the Management Company, if so agreed. The Board of Directors may furthermore subject such payment to other terms and conditions such as specified in the sales documentation of the Company.

Any redemption requests shall be made by the shareholder to the registered office of the Company in Luxembourg, or at the office of the person or entity designated by the Company as its agent for the repurchase of shares.

For the purpose of the relations between the shareholders, each Sub-fund will be deemed to be a separate entity with, but not limited to, its own contribution, capital gains, charges and expenses.

Any shareholder may request conversion of whole or part of his shares, with a minimum amount of shares which shall be determined by the Board of Directors from time to time and subject to such conditions as determined by the Board of Directors from time to time, into shares of any class and/or subclass of the same Sub-fund or of any other Sub-fund and in compliance with any possible restrictions as disclosed in the sales documentation. Conversion applications received before a certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time on a Bank Business Day shall be processed at the Net Asset Value per share determined for that date; if conversion applications are received after that certain hour such as determined by the Board of Directors from time to time, they shall be processed at the Net Asset Value per share determined on the following Valuation Day.

Conversion of shares into shares of any other Sub-fund will only be made if the Net Asset Value of both Sub-funds is calculated on the same day. A commission may be charged to shareholders converting between Sub-funds.

If requests for conversion and/or redemption on any Valuation Day exceed 10 per cent of a Sub-fund's shares, the Company reserves the right not to be bound to convert and/or redeem on any one Valuation Day more than 10 per cent of the value of the shares then in issue in such Sub-fund. The shares which are not redeemed and/or converted but which would otherwise have been redeemed and/or converted will be redeemed and/or converted on the next Valuation Day (subject to further deferral if the deferred requests themselves exceed 10 per cent of the shares then in issue) in priority to any other shares for which redemption and/or conversion requests have been received.

Art. 19. Net asset value. Whenever the Company shall issue, convert and/or redeem shares of the Company, the price per share shall be based on the Net Asset Value of shares as defined herein.

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Subfund shall be determined by the Company or its agent from time to time, but subject to the provisions of the following paragraph, in no instance less than once a month on such Bank Business Day or Days in Luxembourg as the Board of Directors by resolution may direct (every such day or time for determination of Net Asset Value referred to herein a «Valuation Day»), provided that in any case where any Valuation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Valuation Day shall be the next Bank Business Day .

The Net Asset Value of each class and/or sub-class of shares of each Sub-fund shall be released on the 20th of each month in relation to the last Valuation Day, (every such day for release of the Net Asset Value referred to herein a "Calculation Day"), provided that in any case where any Calculation Day falls on a bank holiday in Luxembourg the Calculation Day shall be the next Bank Business Day and unless the Board of Directors has decided otherwise for a specific Sub-Fund.

The Company may at any time and from time to time suspend the calculation of the Net Asset Value of any class and/or sub-class of shares of any Subfund, and the issue, redemption and conversion thereof, in the following instances, in addition to any circumstances provided for by applicable law:

- during any period (other than ordinary holiday or customary weekend closings) when any market or stock exchange is closed and which is the main market or stock exchange for a significant part of the Sub-funds' investments, or in which trading is restricted or suspended; or

- during any period when an emergency exists as a result of which it is impossible to dispose of investments which constitute a substantial portion of the assets of the Sub-funds, or it is impossible to transfer money involved in the acquisition or disposal of investments at normal rates of exchange, or it is impossible to fairly determine the value of any assets in the Sub-funds; or

- during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price of any of the Sub fund's investments or the current prices on any stock exchange; or

- when for any reason the prices of any investments held by the Sub-funds cannot be reasonably, promptly or accurately ascertained; or -during any period when remittance of monies which will or may be involved in the realisation of or in the payment for any of the Sub-fund's investments cannot, in the opinion of the Board of Directors, be carried out at normal rates of exchange; or

- following a possible decision to liquidate or dissolve the Company or one or several Sub-funds. Any such suspension shall be published by the Company in such manner as it may deem appropriate to the persons likely to be affected thereby.

The Net Asset Value of each Sub-fund shall be expressed in the base currency of the relevant Sub-fund and in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time as a per share figure and shall be determined on any Valuation Day, by dividing the value of the net assets of the Sub-fund less its liabilities at the time determined by the Board of Directors or its duly authorised designee on the Valuation Day, by the number of shares of the relevant Sub-fund then outstanding.

If a Sub-fund has more than one class and/or sub-class of shares in issue, the Net Asset Value shall be calculated for each class and/or sub-class of shares by dividing the portion of the Net Asset Value of the relevant Sub-fund attributable to a particular class and/or sub-class of shares by the number of shares of such class and/or sub-class in the relevant Sub-fund outstanding on such Valuation Day.

The value of the assets of each class and/or sub-class of shares of each Subfund is determined as follows:

1. Securities or financial instruments admitted for official listing on a stock exchange or traded on another regulated market within Europe, North or South America, Asia, Australia, New Zealand or Africa, which operates regularly and is recognised and open to the public are valued on the basis of the last available price in their relevant market at the time when the valuation is carried out. If the same security or financial instrument is quoted on different markets, the quotation on the principal market for this security will be used. If there is no relevant quotation or if the quotations are not representative of the fair value, the evaluation will be made in good faith by the Board of Directors or their delegate with a view to establishing the probable bid price for such securities.

2. Unlisted securities or financial instruments are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-fund.

3. Fixed term deposits are valued at their nominal value plus accrued interest. Fixed term deposits with an original term of more than 30 days can be valued at their yield adjusted price if an arrangement between the Company and the bank, with which the fixed term deposit is invested, has been concluded including that the fixed term deposits are terminable at any time and the yield adjusted price corresponds to the realisation value.

4. Investment funds UCIs/Target UCIs are valued at their Net Asset Value or bid price, if bid and offer prices are quoted. Investments in private equity funds (or any funds of private equity funds) will be initially valued at cost and thereafter by reference to the most recent net asset value as reported by the manager of the relevant investment as adjusted for subsequent net capital activity or in accordance with such accounting principles as may be adopted by the Board of Directors from time to time. In determining the value of the assets of a Sub-Fund, Target UCIs will be valued at the actual net asset value for such Target UCIs' shares or units as of the relevant Valuation Day, or if no such actual net asset value is available they shall be valued at the estimated net asset value as of such Valuation Day, or if no such estimated net asset value is available they shall be valued at the last available actual or estimated net asset value which is calculated prior to such Valuation Day whichever is the closest to such Valuation Day, provided that if events have occurred which may have resulted in a material change in the net asset value of such shares or units since the date on which such actual or estimated net asset value was calculated, the value of such shares or units may be adjusted in order to reflect, in the reasonable opinion of the Board of Directors, such change.

5. The value of any cash on hand or on deposit, bills and demand notices and accounts receivables, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and yet not received shall be deemed to be the full amount thereof (plus accrued interest, if any) unless in any such case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof shall be determined after making such discount as the Board of Directors may consider appropriate in such case to reflect the true value thereof.

6. The value of futures, forward and options contracts not traded on exchanges or on other regulated markets shall mean their net value determined, pursuant to the policies established by the Board of Directors, on a basis consistently applied for each different variety of contracts. The value of futures, forward and options contracts traded on exchanges or on other regulated markets shall be based upon the last available price of these contracts on exchanges and regulated markets on which the particular futures, forward or options contracts are traded by the Company; provided that if a futures, forward or options contract could not be liquidated on the day with respect to which net assets are being

determined, the basis for determining the liquidating value of such contract shall be such value as the Board of Directors may deem fair and reasonable.

7. Interest rate swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable interest rates curve. Index and financial instruments related swaps will be valued at their market value established by reference to the applicable index or financial instrument. The valuation of the index or financial instrument relating swap agreement shall be based upon the market value of such swap transaction established in good faith pursuant to procedures established by the Board of Directors.

8. The Company will value mortgage-backed securities and other debt securities not traded in an organized market on the basis of valuations provided by dealers or by a pricing service, approved by the Board of Directors and the Management Company, which uses information with respect to transactions in such securities, quotations from dealers, market transactions in comparable securities, various relationships between securities and yield to maturity in determining value. Debt securities having a remaining maturity of sixty days or less when purchased and debt securities originally purchased with maturities in excess of sixty days but which currently have maturities of sixty days or less are valued at cost adjusted for amortization of premiums and accretion of discounts. Any securities or other assets for which current market quotations are not readily available are valued at their fair value as determined in good faith under procedures established by and under the general supervision and responsibility of the Board of Directors. A determination of value by a pricing service to be used in calculating net asset value will be deemed to be a fair value determination made in good faith by the Board of Directors. While no single standard for determining fair value exists, as a general rule, the current fair value of a security would appear to be the amount which the Company could expect to receive upon its current sale. Some but not necessarily all of the general factors which may be considered in determining fair value include: (1) the fundamental analytical data relating to the investment; (2) the nature and duration of restrictions on disposition of the securities; and (3) an evaluation of the forces which influence the market in which these securities are purchased and sold. Without limiting or including all of the specific factors which may be considered in determining fair value, some of the specific factors include: type of security, financial statements of the issuer, cost at date of purchase, size of holding, discount from market value, value of unrestricted securities of the same class at the time of purchase, special reports prepared by analysts, information as to any transaction or offers with respect to the security, existence or merger proposals or tender offers affecting the securities, price and extent of public trading in similar securities of the issuer or comparable companies, and other relevant matters.

9. Any other assets are valued on the basis of their probable bid price as determined by the Board of Directors of the Company or their delegate using valuation principles which can be examined by the auditor of the Company, in order to reach a proper and fair valuation of the total assets of each Sub-fund.

The Board of Directors, in its discretion, may permit some other method of valuation to be used, which can be examined by the auditor of the Company, if it considers that such valuation better reflects the fair value of any asset of the Company.

In addition, appropriate provisions will be made to account for the charges and fees levied on the Sub-funds.

In the event it is impossible or incorrect to carry out a valuation in accordance with the above rules owing to particular circumstances, such as hidden credit risk, the Board of Directors or its designee is entitled to use other generally recognised valuation principles, which can be examined by an auditor, in order to reach a proper valuation of each Sub-fund's total assets.

The percentage of the total Net Asset Value to be allocated to each Class and/or subclass of shares of each Sub-fund shall be determined by the ratio of the shares issued in each class and/or sub-class to the total number of shares issued, and shall be adjusted subsequently in connection with the distributions effected and the issue and redemption of shares as follows:

1) On each occasion when a distribution is effected in respect of distribution shares, the Net Asset Value of the shares in this class shall be reduced by the amount of the distribution (causing a reduction in the percentage of Net Asset Value to be allocated to the shares of this class), whereas the Net Asset Value of accumulation shares shall remain unchanged (causing an increase in the percentage of Net Asset Value to be allocated to accumulation shares);

2) On each occasion when shares are issued or redeemed, the Net Asset Value to be allocated to each class and/or subclass of shares shall be increased or reduced by the amount received or paid out.

In the absence of bad faith, gross negligence or manifest error, every decision taken by the Board of Directors or by a designee of the Board in calculating the Net Asset Value, shall be final and binding on the Company, and present, past or future shareholders. The result of each calculation of the Net Asset Value shall be certified by a Director or a duly authorised representative or a designee of the Board.

Art. 20. Expenses. The Company shall bear the fees due to the Management Company, the Custodian Bank as well as to any service provider appointed by the Board of Directors from time to time.

Moreover, the Company shall also bear the following expenses:

- all taxes which may be payable on the assets, income and expenses chargeable to the Company;
- standard brokerage fees, bank charges and transaction fees incurred by the Company's business transactions;
- all fees due to the auditor and the legal advisors to the Company;

- all expenses connected with publications and supply of information to shareholders, in particular the cost of printing and distributing the annual and semi-annual reports, as well as the prospectus;
- all expenses involved in registering and maintaining the Company registered with all governmental agencies and stock exchanges;
- all expenses incurred in connection with its operation and its management.

Each Sub-fund is liable towards third parties only for its own debts and obligations.

Any costs incurred by the Company which are not attributable to a specific Sub-fund will be charged to all Sub-funds in proportion to their net assets. Each Sub-fund will be charged with all costs and expenses directly attributable to it.

The expenses in connection with the establishment of the Company will be borne by the Company.

Art. 21. Fiscal year and Financial statements. The fiscal year of the Company shall begin on 1st January and terminate on December 31st of each year.

Separate financial statements shall be issued for each of the Sub-funds in the currency in which they are denominated. To establish the balance sheet of the Company, those different financial statements will be added after conversion in the currency of the capital of the Company, which is the Euro.

Art. 22. Authorised auditor. The Company shall appoint an authorised auditor who shall carry out the duties prescribed by law. The auditor shall be elected by the annual general meeting and shall remain in office until his successor is elected.

Art. 23. Dividends. The general meeting of shareholders shall determine how the profits (including net realised capital gains) of the Company shall be disposed of and may from time to time declare, or authorise the Board of Directors to declare dividends provided however that the minimum capital of the Company does not fall below one million two hundred and fifty thousand Euro (EUR 1,250,000.-). Dividends may also be paid out of net unrealised capital gains after deduction of realised losses. Dividends declared will be paid in Euro or in the Sub-fund's base currency or in any other currency as may be determined by the Board of Directors from time to time or in shares of the Company and may be paid at such places and times as may be determined by the Board of Directors.

The profits allocated to distribution shares shall be available for distribution to holders of such shares.

The profits allocated to accumulation shares shall be added to the portion of the net assets corresponding to accumulation shares.

Art. 24. Dissolution and Liquidation of the Company - Dissolution, Liquidation, Merger or contribution of a Sub-fund. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) named by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

In the event of any contemplated liquidation of the Company, no further issue, conversion, or redemption of shares will be permitted after publication of the first notice convening the extraordinary meeting of shareholders for the purpose of winding-up the Company. All shares outstanding at the time of such publication will participate in the Company's liquidation distribution. The net proceeds of liquidation corresponding to each Sub-fund shall be distributed to the holders of shares in that Sub-fund in proportion to their holdings of shares in that Sub-fund.

A Sub-fund may be terminated by resolution of the Board of Directors of the Company if the Net Asset Value of a Sub-fund is below twenty millions Euro (EUR 20,000,000.-) or any such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military emergencies. In such events, the assets of the Sub-fund will be realised, the liabilities discharged and the net proceeds of realisation distributed to shareholders in the proportion to their holding of shares in that Sub-fund. In such event, notice of the termination of the Sub-fund will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. No shares shall be issued, redeemed or converted after the date of the decision to liquidate a Sub-fund. Any amounts not claimed by any shareholder shall be deposited at the close of liquidation with the Custodian Bank during a period of six (6) months; at the expiry of the six (6) months' period, any outstanding amount will be deposited in escrow with the Caisse des Consignations, Luxembourg.

A Sub-fund may be merged with another Sub-fund by resolution of the Board of Directors of the Company if the value of its net assets is below twenty millions Euro (EUR 20,000,000.-) or any such amount as determined by the Board of Directors from time to time or in the event of special circumstances beyond its control, such as political, economic or military circumstances. In such events, notice of the merger will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of his shares, free of any charges, or the exchange of his shares, free of any charges, against shares of a Sub-fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder who did not request the repurchase or the exchange of his shares shall be bound by the decision relating to the merger.

A Sub-fund may be merged with another Luxembourg SICAV governed by Part II of the 2002 Law by resolution of the Board of Directors under the following circumstances:

- if the value of its net assets is below twenty millions Euro (EUR 20,000,000.-) or any such amount as determined by the Board of Directors from time to time; or -in the event of special circumstances beyond its control such as political, economic or military emergencies; or

- if the Board of Directors should conclude, in light of prevailing market or other conditions, including conditions that may adversely affect the ability of a Sub-fund to operate in an economically efficient manner, and with due regard to the best interests of the shareholders, that a Sub-fund should be contributed to another fund.

In such events, notice will be given in writing to registered shareholders and will be published in such newspapers as the Directors may determine. Each shareholder of the relevant Sub-fund shall be given the possibility, within a period of one (1) month as of the date of the publication, to request either the repurchase of his shares, free of any charges, or the exchange of his shares, free of any charges, against shares of a Sub-fund not concerned by the merger. At the expiry of this one (1) month's period, any shareholder who did not request the repurchase or the exchange of his shares shall be bound by the decision relating to the merger.

In the case of a merger with a mutual fund in the form of a Fonds Commun de Placement ("FCP"), however, the merger will be binding only on shareholders who expressly agreed to the merger. When a Sub-fund is contributed to a sub-fund of another Luxembourg investment fund, the valuation of the Sub-fund's assets shall be verified by the auditor of the Company who shall issue a written report at the time of the contribution.

A Sub-fund may be contributed to a foreign investment fund only when the relevant Sub-fund's shareholders have unanimously approved the merger or on the condition that only the shares of the shareholders who have approved such merger are effectively transferred to that foreign fund.

Art. 25. Amendment. These Articles of Incorporation may be amended from time to time by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the applicable law.

Art. 26. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto as well as the 2002 Law and amendments thereto.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the 31st of December 2011.

However an intermediate unaudited report will be prepared on 31st December 2010.

The first annual general meeting shall be on the 30 of March 2012.

Subscription

The Articles having thus been established, the appearing companies declare to subscribe to the entire capital as follows:
NORDEA BANK S.A., prenamed, three hundred and fifteen (315) shares;

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., prenamed, five (5) shares;

Total: three hundred and twenty (320) shares

The parts have been fully paid up by a contribution in cash of thirty-two thousand Euro (EUR 32,000.-) and this amount is at the disposal of the Company.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of its organization, are estimated at approximately EUR 3,000.-

Extraordinary general meeting

After the Articles of Incorporation have thus been drawn up, the above named companies have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting. Having first verified that it was regularly constituted, it passed the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at 562, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg;

2) There are elected three directors (administrateurs) until first annual general meeting of 30 March 2012:

- Mr Lars Erik Hogh, Managing Director of Nordea Investment Funds S.A., born on 30 January 1967 in Søstrup Denmark, with professional address at 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mr Jari Kivihuhta, Executive Director and Head of Asset Management Products of Nordea Savings & Asset Management, born on 18 May 1966 in Alahärma Finland, with professional address at Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finland; and

- Mr Henrik Von Knorring, Head of Alternative Investments of Nordea Savings & Asset Management, born on 31 March 1963 in Helsinki Finland, with professional address at Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finland.

3) There is appointed as independent auditor until the first annual general meeting of 30 March 2012:

KPMG AUDIT Sàrl, registered at 9 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deux septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- NORDEA BANK S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 14157; représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé; et

- NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31619 représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations seront signées ne varietur par les mandataires des comparantes et le notaire soussigné, et resteront annexées au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqué ci-dessus, ont requis le notaire de constituer par le présent acte une société d'investissement à capital variable (SICAV) à compartiments multiples et d'en arrêter les statuts (ci-après les «Statuts») comme suit:

Art. 1^{er}. Constitution. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendraient propriétaires des actions émises en vertu des présents Statuts, une société anonyme, sous la dénomination de NORDEA MULTI MANAGER FUNDS, qualifiant comme Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) (ci-après la «Société») à compartiments multiples (ci après les «Compartiments multiples»).

Art. 2. Durée. La Société est établie pour une durée indéterminée. La Société pourra être dissoute par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est i) de placer ses actions au moyen d'offre public et ii) les fonds disponibles en valeurs mobilières, instruments financiers dérivés et autres actifs autorisés, en ayant recours à diverses stratégies d'investissement et de courtage traditionnelles et alternatives dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion des actifs de la Société et des Compartiments multiples. La Société peut prendre toutes mesures et procéder à toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet au sens le plus large dans le cadre de la Partie II de la loi du 20 décembre 2002 relative aux organismes de placement collectif (ci après la «Loi de 2002»).

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par décision du Conseil d'Administration, des succursales, des filiales ou des bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'éventualité où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale du siège social, ou à entraver la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Capital social. Le capital de la Société sera à tout moment égal à la valeur de son actif net tel que déterminé à l'Article 19 ci-dessous.

Le capital minimum de la Société s'élève à un million deux cent cinquante mille Euro (EUR 1.250.000,-) qui doit être atteint dans un délai de six mois à partir de l'agrément de la Société, conformément à la loi applicable telle que définie à l'article 26.

Les actions doivent être entièrement libérées. Elles sont sans mention de valeur nominale.

Le capital initial souscrit sera de trente-deux mille Euros (EUR 32.000,-) représenté par trois cent vingt (320) actions de NORDEA MULTI MANAGER FUNDS entièrement libérées, sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé sans aucune limitation et à tout moment à émettre pour tout Compartiment d'autres actions, sans valeur nominale, à un prix basé sur la Valeur nette d'inventaire respective par action, déterminée selon l'Article 19 ci-dessous, sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription.

Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout Administrateur dûment autorisé ou à tout directeur de la Société ou encore à toute autre personne dûment autorisée la charge d'accepter les souscriptions, de recevoir paiement et de délivrer de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration pourra décider d'émettre des actions au titre de différents Compartiments et les produits desdites émissions attribuables à chaque Compartiment seront investis conformément aux Articles 3 et 12 des présents Statuts.

Les actions de chaque Compartiment pourront être émises sous la forme d'actions de distribution ou de capitalisation à la discrétion du Conseil d'Administration. Les actions de distribution donneront droit au paiement d'un dividende dans l'hypothèse où un tel paiement est décidé. Les actions de capitalisation ne donneront pas droit au paiement d'un dividende mais bénéficieront de la valorisation du capital résultant de la capitalisation de revenu du Compartiment lié à cette catégorie d'actions. Le Conseil d'Administration pourra en outre décider de créer d'autres catégories d'actions spécifiques quant à leur stratégies de couverture de risque, structure de commissions ou de frais de souscription et de rachat, politique de distribution, devise de référence, catégorie d'investisseurs, pays de commercialisation ou présentant d'autres caractéristiques telles que décrites dans les documents de vente au moment où de telles actions sont émises. Au sein de chaque catégorie d'actions, le Conseil d'Administration pourra en outre décider de créer deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont les actifs seront investis en commun conformément à la politique d'investissement du Compartiment concerné, mais où chaque sous-catégorie se différencie par les catégories d'investisseurs, les structures de commissions de souscription et de rachat, de frais, la devise de référence ou toute autre particularité applicable au moment où chaque sous-catégorie d'actions est créée.

Les actions seront émises sous forme nominative uniquement.

Des fractions d'actions nominatives peuvent être émises jusqu'à trois décimales. Les fractions d'actions ne confèrent pas de droit de vote en faveur de leur détenteur mais participent à la distribution éventuelle de dividendes, ainsi qu'au produit de liquidation.

Art. 6. Restrictions à la propriété des actions. Dans l'intérêt de la Société, le Conseil d'Administration pourra restreindre, faire obstacle ou retirer la propriété d'actions de la Société à une personne physique ou morale ou à une catégorie de personnes physiques ou morales.

Art. 7. Assemblées. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra, conformément à la loi applicable, au siège de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 30 mars de chaque année à 12:00 heures a.m., heure locale. Si ce jour est un jour férié bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable bancaire suivant. On entend par «jour ouvrable bancaire» tout jour de la semaine durant lequel les banques sont ouvertes au public au Grand-Duché de Luxembourg, excluant de ce fait les jours fériés légaux et bancaires à Luxembourg, le 24 Décembre et Vendredi saint (ci après le «Jour Ouvrable Bancaire»). L'assemblée générale annuelle pourra se tenir hors de Luxembourg si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir à l'heure et lieu spécifiés dans les avis de convocation. Toutes les Assemblées seront convoquées selon les prescriptions de la loi applicable. Les avis de convocation des assemblées seront publiés, dans la mesure requise par la loi, au Mémorial ainsi que dans un journal quotidien de Luxembourg, dans un autre journal diffusé dans les juridictions où la Société est enregistrée et seront envoyés par moyen de lettre ordinaire aux actionnaires nominatifs au moins huit (8) jours avant l'assemblée à leur adresse conformément au registre des actionnaires.

Chaque action donne droit à une voix, indépendamment de sa Valeur nette d'inventaire et du Compartiment auquel elle se rapporte. Tout actionnaire pourra prendre partie aux Assemblées des actionnaires en désignant comme mandataire une autre personne (qui ne doit pas être elle-même actionnaire et qui peut être un Administrateur de la Société) par écrit, par téléfax signé ou tout moyen de communication similaire.

Les décisions concernant les intérêts des actionnaires de la Société sont prises lors d'une assemblée générale et les décisions concernant les droits particuliers des actionnaires d'un Compartiment déterminé seront en outre prises lors d'une assemblée générale des actionnaires de ce Compartiment.

Dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement par les présents Statuts ou requis par la loi applicable, les décisions de l'assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée,

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires, notamment, et sans limitation, les conditions de participation aux assemblées des actionnaires.

Art. 8. Conseil d'Administration. La Société sera gérée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, lesquels ne devront pas nécessairement être actionnaires de la Société.

Les administrateurs sont élus par l'assemblée générale annuelle pour une période se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle et restent en place jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et peut être remplacé à tout moment sur décision des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission, de révocation ou autre, les administrateurs restants pourront se réunir et élire à la majorité des voix un administrateur pour remplir provisoirement les fonctions attachées au poste vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 9. Présidence réunions et Décisions du Conseil d'Administration. Les réunions du Conseil d'Administration se tiendront dans la commune de Luxembourg, ou en dehors de Luxembourg si, laissé à l'absolue discrétion du Conseil d'Administration, des circonstances particulières le requièrent.

Le Conseil d'Administration choisira parmi ses membres un Président et pourra élire en son sein un ou plusieurs Vice-Présidents. Il pourra aussi choisir un secrétaire qui ne doit pas nécessairement être administrateur et qui sera chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées des actionnaires. Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les assemblées générales des actionnaires ou, en son absence ou impossibilité d'agir, le Vice-Président ou tout autre administrateur désigné par le Conseil d'Administration les présideront provisoirement ou, en leur absence ou impossibilité d'agir, les actionnaires pourront désigner un autre administrateur ou directeur de la Société comme président à titre provisoire à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés à cette assemblée.

Le Président du Conseil d'Administration présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration ou, en son absence ou impossibilité d'agir, la présidence sera assurée à titre provisoire par le Vice-Président ou un autre Administrateur désigné par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, s'il y a lieu, nommera des directeurs de la Société ou d'autres directeurs dont les fonctions seront jugées nécessaires pour mener à bien les affaires de la Société, Ils ne devront pas être Administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs désignés, sauf stipulation contraire dans les présents Statuts, auront les pouvoirs et les charges qui leur sont attribués par le Conseil d'Administration.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera transmis à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire de chaque administrateur. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit, télécopie, e-mail ou autre moyen de communication similaire, un autre administrateur comme mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée. Les décisions seront prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés. Le vote du Président sera prépondérant. Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. De telles résolutions signées par tous les membres du Conseil d'Administration auront la même validité et efficacité que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures pourront figurer sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une même résolution et pourront être prouvées par lettre, télécopie, e-mail ou tout moyen de communication similaire.

Tout administrateur pourra participer à une réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent communiquer entre elles. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne; les membres du Conseil d'Administration ayant recours à de tels moyens seront pris en compte lors du calcul du quorum et pourront se prononcer sur les questions débattues lors d'une telle réunion. Les Administrateurs participant à une réunion du Conseil en ayant recours aux moyens de communication susmentionnés valideront leur vote en signant une copie des procès-verbaux de la réunion,

Art. 10. Procès-verbaux. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou en son absence par le président à titre temporaire qui a assumé la présidence de la réunion ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou le président à titre temporaire ou par deux Administrateurs ou par le secrétaire ou son adjoint.

Art. 11. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration, de disposition et d'exécution dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs non expressément réservés par la loi applicable ou les présents Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer la politique d'investissement de la Société conformément aux dispositions légales applicables, à l'objet social tel qu'il est défini à l'Article 3 ci-dessus et en accord avec les restrictions d'investissement telles que définies à l'Article 12 ci-dessous.

La Société désignera une société de gestion (ci-après la «Société de Gestion») conformément au Chapitre 13 de la Loi de 2002. Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de nommer une Banque Dépositaire qui se verra confiée la garde

des actifs de la Société conformément à la loi applicable (ci après la «Banque Dépositaire») ainsi que d'autres prestataires de service lorsqu'il le jugera nécessaire.

Art. 12. Restrictions d'investissement. Le Conseil d'Administration a le pouvoir de déterminer les politiques et stratégies d'investissement de la Société, sur la base du principe de la répartition des risques, ainsi que la conduite de la gestion et des affaires de la Société, dans le cadre des restrictions imposées par le Conseil d'Administration en conformité avec la documentation de vente de la Société, la Loi de 2002 et toute autre réglementation applicable.

Art. 13. Conflit d'intérêts et Non-validité. Aucun contrat ou autre transaction conclus entre la Société et d'autres sociétés ou entités ne seront affectés ou viciés par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou directeurs de la Société auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou entité ou par le fait qu'il en serait Administrateur, directeur ou employé, à condition, cependant, que la Société, en connaissance de cause, n'achète ni ne vende des titres en portefeuille de ou à ses directeurs ou Administrateurs ou toute autre entité au sein de laquelle ses directeurs ou Administrateurs détiennent 10 % ou plus des actions émises.

Art. 14. Responsabilité envers des tiers - Indemnisation. Le Conseil d'Administration ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société pourra indemniser ses Administrateurs et directeurs ainsi que leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs au titre de toutes dépenses raisonnablement encourues par ceux-ci dans le cadre d'une action, d'un procès ou d'un recours dans laquelle ou lequel ils sont partie de par le simple fait d'être ou d'avoir été Administrateurs ou dirigeants de la Société ou, à sa demande, de tout autre fonds dont celle-ci est actionnaire ou créancière, et pour lesquelles ils ne sont pas en droit d'être indemnisés, excepté s'ils sont reconnus responsables de faute grave dans le cadre de l'action, du procès ou du recours dont il est question. En cas de règlement du litige, une telle indemnisation ne sera accordée qu'au titre des dépenses vis-à-vis desquelles la Société est informée par son conseiller que la personne à indemniser n'avait commis aucun manquement à ses devoirs. Le droit à l'indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef de l'administrateur ou du directeur.

Art. 15. Délégation. Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière et aux affaires de la Société (en ce compris le droit d'agir comme signataire autorisé de la Société) et à l'exécution d'opérations en vue de l'accomplissement de son objet à des directeurs de la Société ou des tiers qui peuvent, avec l'autorisation du Conseil d'Administration, déléguer à leur tour leurs pouvoirs.

Le Conseil d'Administration déléguera la distribution, l'administration et la gestion des investissements de la Société à la Société de Gestion qui pourra à son tour déléguer ses fonctions à des tiers, à ses propres frais conformément aux modalités prévues par la Loi de 2002 à l'Article 85. La Banque Dépositaire a le pouvoir de nommer des tiers dépositaires, des agents et délégués pour détenir les actifs de la Société, conformément aux conditions prévues par la Loi de 2002 aux Articles 34 et suivants et selon les restrictions prévues dans la documentation de vente de la Société

Art. 16. Signatures. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la seule signature de tout Administrateur ou directeur dûment autorisé à cet effet ou par la seule signature de toute autre personne à qui des pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Art. 17. Emission d'actions. Lorsque des actions de la Société sont offertes à la souscription, ces actions seront émises à un prix par action qui sera égal à la Valeur nette d'inventaire telle que déterminée au Jour d'Evaluation concerné conformément aux dispositions de l'Article 19 ci-dessous. Le Conseil d'Administration pourra également décider que les frais de souscription seront dus.

Une fois souscrites, les actions seront attribuées endéans les huit (8) Jours Ouvrables Bancaires suivant le Jour de Calcul concerné, conformément aux dispositions de l'article 19, suivant le Jour d'Evaluation applicable auquel la souscription a été reçue, à condition que le paiement pour les actions souscrites soit intervenu au plus tard le Jour d'Evaluation concerné et à moins que la documentation de vente n'en dispose autrement. Dans le cas contraire l'attribution d'actions sera reportée au moment du paiement effectif. Le Conseil d'Administration pourra déterminer à son gré le montant minimum de souscription à toute catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment.

Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure déterminée par le Conseil d'Administration en tant que de besoin un Jour Ouvrable Bancaire seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée pour ce jour; si les demandes de souscription sont reçues après l'heure fixée par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée lors du prochain Jour d'Evaluation.

La Société pourra également accepter des titres en guise de paiement des actions à condition que ces titres soient conformes à la politique et aux restrictions d'investissement du Compartiment concerné de la Société. Dans ce cas, le réviseur de la Société établira un rapport d'évaluation de l'apport en nature et les dépenses y afférentes seront soit à charge du souscripteur qui a opté pour cette méthode de paiement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre l'acceptation d'un tel paiement à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein des documents de vente de la Société.

Le Conseil d'Administration peut, s'il le juge opportun, fermer un Compartiment de la Société à toute nouvelle souscription.

La souscription d'actions de tout Compartiment sera suspendue lorsque le calcul de la Valeur nette d'inventaire est suspendu en conformité avec l'Article 19.

Art. 18. Rachat et Conversion d'actions. Selon les modalités fixées ci-après, la Société a, à tout moment, le pouvoir de racheter ses propres actions entièrement émises et libérées dans les seules limites imposées par la loi applicable.

Tout actionnaire de la Société est en droit de demander, à tout moment, de façon irrévocable le rachat de tout ou partie de ses actions par la Société. Dans ce cas, la Société rachètera ces actions sous réserve de toute suspension de cette obligation de rachat telle que fixée par l'Article 19 ci-dessous. Les actions du capital rachetées par la Société seront annulées.

Le prix de rachat par action est égal à la Valeur nette d'inventaire par action de la catégorie et/ou sous-catégorie d'actions correspondante du Compartiment concerné tel qu'indiqué à l'Article 19 ci-dessous. Le Conseil d'Administration peut décider de déduire de la Valeur nette d'inventaire par action une commission de rachat telle que spécifiée au sein des documents de vente.

Les demandes de rachat reçues avant une certaine heure, telle que déterminée par le Conseil d'Administration en tant que de besoin un Jour Ouvrable Bancaire donné seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée ce jour-là; si les demandes de rachat sont reçues après l'heure fixée par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée le Jour d'évaluation suivant.

Tout paiement à un actionnaire en vertu de cet Article se fera en espèces, par chèque ou par virement bancaire au choix de l'actionnaire. Le paiement sera fait dans la devise de base de chaque Compartiment ou, à la demande et aux frais de l'actionnaire, dans toute devise librement convertible au taux de change de la devise de base du Compartiment au jour de paiement en espèces ou, en cas de chèque ou de virement, au jour d'envoi du paiement. Le paiement devra normalement être disponible ou envoyé dans les huit (8) Jours Ouvrables Bancaires après le Jour de Calcul concerné, conformément aux dispositions de l'article 19, suivant le Jour d'Évaluation concerné et la réception des documents adéquats, à moins qu'il n'en soit disposé autrement dans les documents de vente.

Si les conditions du marché le permettent, et moyennant approbation de l'actionnaire, la Société pourra effectuer un remboursement en nature, dans le respect du principe du traitement égalitaire des actionnaires lors de l'allocation des titres du portefeuille. Dans ce cas, le réviseur doit établir un rapport pour évaluer le paiement en nature; les frais y afférents seront à charge soit de l'actionnaire qui a opté pour cette méthode de remboursement, soit à charge de la Société de Gestion, moyennant approbation de cette dernière. Le Conseil d'Administration pourra en outre soumettre ce paiement à d'autres termes et conditions tels que spécifiés au sein de la documentation de vente de la Société.

Toute demande de rachat sera faite par l'actionnaire au siège social de la Société à Luxembourg ou au bureau de la personne ou de l'entité désignée par la Société comme agent pour le rachat des actions.

Dans les relations des actionnaires entre eux, chaque Compartiment est traité comme une entité à part, avec entre autres, ses propres apports, gains en capital, pertes, charges et frais.

Tout actionnaire pourra demander la conversion de tout ou partie de ses actions, avec un nombre minimum d'actions et aux conditions tels que déterminés par le Conseil d'Administration, en actions d'une autre catégorie et/ou sous-catégorie d'un même ou d'un autre Compartiment, sous réserve d'éventuelles restrictions telles que décrites au sein des documents de vente de la Société. Les demandes de souscription reçues avant une certaine heure telle que déterminée par le Conseil d'Administration en tant que de besoin un Jour Ouvrable Bancaire seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée ce jour-là; si les demandes de souscription sont reçues après l'heure fixée par le Conseil d'Administration, elles seront traitées à la Valeur nette d'inventaire déterminée lors du prochain Jour d'évaluation.

La conversion d'actions d'un Compartiment en actions d'un autre Compartiment est seulement possible si la Valeur nette d'inventaire des deux Compartiments est calculée le même jour. Une commission peut être imposée aux actionnaires demandant la conversion de leurs actions entre Compartiments.

Si les demandes de rachat et/ou de conversion à un Jour d'Évaluation dépassent 10% des actions d'un Compartiment, la Société se réserve le droit de réduire ces demandes dans des proportions telles qu'un maximum de 10% des actions en circulation de ce Compartiment sera racheté ou converti. Les demandes de rachat ou de conversion d'actions n'ayant pu être satisfaites audit Jour d'Évaluation seront traitées le Jour d'Évaluation suivant (sauf si elles représentent à nouveau plus de 10% des actions en circulation, auquel cas leur rachat ou conversion sera une nouvelle fois reporté(e)) en priorité par rapport aux nouvelles demandes de rachat ou de conversion reçues.

Art. 19. Valeur nette d'inventaire. Chaque fois que la Société émettra, convertira et/ou rachètera des actions de la Société, le prix de l'action sera basé sur la Valeur nette d'inventaire des actions selon les modalités définies ci-dessous.

La Valeur nette d'inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment sera déterminée par la Société ou ses mandataires, selon les modalités du paragraphe suivant, mais en aucun cas moins d'une fois par mois, au Luxembourg au(x) Jour(s) Ouvrable(s) Bancaire(s) fixé(s) par le Conseil d'Administration (le jour de la détermination de la Valeur nette d'inventaire est désigné dans les présents Statuts sous le terme «Jour d'évaluation»); si le Jour d'évaluation correspond à un jour férié bancaire au Luxembourg, la Valeur nette d'inventaire sera déterminée le prochain Jour Ouvrable Bancaire.

La Valeur nette d'inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment sera communiquée le 20 de chaque mois en relation avec le dernier Jour d'Évaluation, (le jour de cette communication de la Valeur

nette d'inventaire étant désigné dans les présents Statuts sous le terme «Jour de Calcul»); si le Jour de Calcul correspond à un jour férié bancaire au Luxembourg, le Jour de Calcul sera le prochain Jour Ouvrable Bancaire, dans la mesure où il n'en est pas décidé autrement par le Conseil d'administration pour un Compartiment spécifique.

La Société peut, à tout moment et périodiquement, suspendre la détermination de la Valeur nette d'inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment et l'émission, le rachat et la conversion de ces actions dans les circonstances suivantes:

- pendant toute période durant laquelle l'un des principaux marchés ou bourse de valeurs auxquels une partie substantielle du portefeuille d'un ou de plusieurs Compartiments est cotée, est fermé (sauf pour les jours de fermeture légaux) ou durant laquelle les transactions y sont restreintes ou suspendues; ou
- lorsqu'il existe une situation empêchant la Société de disposer normalement d'une partie significative des actifs du Compartiment concerné ou de transférer les fonds relatifs à des opérations d'achat ou de vente d'actifs de la Société à des taux de change normaux, ou encore, d'évaluer de façon équitable la valeur des actifs d'un Compartiment; ou
- en cas de déficience des moyens de communication nécessaires à la détermination du prix d'un quelconque investissement du ou des Compartiments ou les cours en vigueur sur un marché ou une bourse de valeurs quelconque; ou lorsque, pour une raison quelconque, le prix d'un investissement détenu par les Compartiments ne peut être déterminé de façon raisonnable, immédiate et précise; ou
- lorsque le Conseil d'administration estime que le transfert de fonds relatif à l'achat ou à la vente d'actifs d'un quelconque Compartiment ne peut être exécuté aux taux de change normaux; ou
- suite à une décision éventuelle de liquider ou dissoudre la Société ou l'un ou plusieurs de ses Compartiments.

Toute suspension sera publiée par la Société selon des modalités telles que toute personne concernée puisse être avertie de manière adéquate.

La Valeur nette d'inventaire de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment sera exprimée dans la devise de base du Compartiment concerné ou dans toute autre devise déterminée par le Conseil d'Administration en tant que de besoin sous forme d'un prix par action et sera déterminée chaque Jour d'évaluation en divisant la valeur des actifs nets du Compartiment minorée de ses engagements au moment déterminé par le Conseil d'Administration ou un mandataire dûment autorisé le Jour d'évaluation par le nombre d'actions en circulation au sein du Compartiment concerné.

Si un Compartiment se compose de plusieurs catégories et/ou sous-catégories d'actions, la Valeur nette d'inventaire sera déterminée par catégorie et/ou sous-catégorie en divisant la partie de la Valeur nette d'inventaire du Compartiment concerné revenant à cette catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par le nombre d'actions émises au sein de cette catégorie et/ou sous-catégorie lors de ce Jour d'évaluation.

La valeur des actifs de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions d'un Compartiment est déterminée de la manière suivante:

1) Les valeurs mobilières ou instruments financiers admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public en Europe, Amérique du Nord ou Amérique du Sud, Asie, Australie, Nouvelle-Zélande ou Afrique seront évalués sur la base de leur prix de clôture sur leurs marchés respectifs. Si la même valeur mobilière est cotée sur plusieurs marchés, la cotation du marché principal de cette valeur sera utilisée. Si aucune cotation pertinente n'est disponible ou si les cotations ne sont pas représentatives de la valeur réelle, l'évaluation sera basée sur la valeur probable de réalisation estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires;

2) Les valeurs mobilières ou instruments financiers non cotés seront évalués sur la base de leur cours acheteur probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque Compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur de la Société;

3) Les dépôts à terme sont évalués à leur valeur nominale majorée des intérêts courus. Les dépôts à terme assortis d'une échéance initiale supérieure à 30 (trente) jours peuvent être évalués à un prix ajusté de leur rendement lorsqu'un arrangement a été conclu entre la Société et la banque auprès de laquelle est effectué le dépôt à terme stipulant que les dépôts à terme peuvent être terminés à tout moment et que le prix ajusté du rendement correspond à la valeur de réalisation.

4) Les fonds d'investissement OPCs / OPCs Cibles sont évalués à leur Valeur nette d'inventaire ou à leur prix d'achat, en cas de cotation de prix d'achat et de vente. Les investissements en fonds de capital-risque (private equity), de même qu'en fonds de fonds de capital-risque, sont initialement évalués au coût d'acquisition et ensuite déterminés sur la base de la Valeur nette d'inventaire fournie par le gestionnaire du fonds concerné telle qu'ajustée afin de tenir compte du montant net des opérations sur capitaux ultérieures ou conformément à des principes comptables que le Conseil d'Administration pourra éventuellement adopter. Afin de déterminer la valeur des actifs d'un Compartiment, les OPC Cibles seront évalués à la Valeur nette d'inventaire réelle des actions ou parts de ces OPC Cibles au Jour d'évaluation concerné, ou si une telle Valeur nette d'inventaire réelle n'est pas disponible, ils seront évalués à la Valeur nette d'inventaire estimée de ce Jour d'évaluation, ou si une telle Valeur nette d'inventaire n'est pas disponible, ils seront évalués à la dernière Valeur nette d'inventaire réelle ou estimée disponible, calculée avant ce Jour d'évaluation et qui est le plus proche du Jour

d'évaluation concerné, étant entendu que s'il s'est produit des événements pourraient aboutir à un changement substantiel de la Valeur nette d'inventaire de ces actions ou parts depuis la date à laquelle cette Valeur nette d'inventaire réelle ou estimée a été calculée, la valeur de ces actions ou unités pourrait être ajustée, à l'appréciation du Conseil d'Administration, afin de refléter ce changement.

5) La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets payables à vue et des comptes à recevoir, des dépenses payées d'avance, des dividendes en espèces et des intérêts annoncés ou venus à échéance mais non encore encaissés, sera représentée par la valeur nominale de ces avoirs (majorée des intérêts courus, le cas échéant), sauf s'il s'avère improbable que cette valeur puisse être intégralement réalisée, auquel cas, la valeur sera déterminée en retranchant tout montant que le Conseil d'Administration estimera adéquat en vue de refléter la valeur réelle desdits avoirs.

6) La valeur des futures, contrats à terme et options qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou un autre marché réglementé correspondra à leur valeur nette telle que déterminée, conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration, sur la base d'une méthode cohérente propre à chaque type de contrat. La valeur des futures, contrats à terme et options négociés sur une bourse de valeurs ou tout autre marché réglementé sera déterminée sur la base de leur cours de clôture sur la bourse de valeurs ou le marché réglementé sur lesquels la Société négocie ces contrats. Toutefois, dans le cas où la liquidation d'un future, d'un contrat à terme ou d'une option serait impossible un jour de détermination de l'actif net, la valeur de liquidation du contrat visé sera calculée sur la base du prix que le Conseil d'Administration jugera le plus adapté et raisonnable.

7) Les swaps de taux seront évalués à leur valeur de marché telle que déterminée sur la base de la courbe des taux applicable. Les swaps portant sur des indices ou instruments financiers seront évalués à leur valeur de marché calculée sur la base de l'indice ou de l'instrument financier concerné. L'évaluation des contrats de swap portant sur des indices ou instruments financiers sera basée sur la valeur de marché desdits swaps telle que déterminée de bonne foi conformément aux règles définies par le Conseil d'Administration.

8) Les «mortgage-backed securities» et autres titres de créance qui ne sont pas négociés sur un marché organisé sont évalués sur la base de cours calculés par des opérateurs de marché ou des fournisseurs de données approuvés par le Conseil d'Administration et la Société de Gestion et qui prennent en compte les transactions sur titres, les cotes des opérateurs de marché, les transactions portant sur des titres similaires, les influences réciproques entre divers titres et le taux de rendement actuariel. Les titres de créance dont l'échéance résiduelle, au moment de leur évaluation, est inférieure ou égale à 60 jours sont évalués au coût d'acquisition ajusté afin de tenir compte de l'amortissement des primes d'émission et de remboursement. Les titres ou autres actifs pour lesquels aucun prix n'est directement disponible sont évalués à leur juste valeur et en toute bonne foi conformément aux règles établies par le Conseil d'Administration et sous son contrôle et sa responsabilité. L'évaluation sur la base d'un prix livré par un fournisseur de données sera considérée comme une évaluation en juste valeur effectuée en toute bonne foi par le Conseil d'Administration. Si aucune règle standard n'existe en matière de détermination de la juste valeur d'un titre, on peut néanmoins considérer que cette dernière correspond à sa valeur probable de réalisation. L'évaluation d'un titre à sa juste valeur devrait notamment tenir compte des paramètres généraux suivants: (1) les données analytiques fondamentales du titre; (2) la nature et la durée d'éventuelles restrictions portant sur la réalisation du titre; et (3) une analyse des facteurs susceptibles d'orienter le marché où le titre est négocié. D'autres paramètres, plus spécifiques, doivent également être pris en compte, au nombre desquels: le type d'instrument, la situation financière de l'émetteur, le coût d'acquisition, la taille de la position, la décote par rapport à la valeur de marché, la valeur de titres similaires libres de toute restriction au moment de l'achat, les rapports d'analystes, toute transaction ou offre dont le titre ferait éventuellement l'objet, toute fusion, proposition de fusion ou offre publique d'achat portant sur le titre, les cours et les volumes échangés d'autres titres du même émetteur ou de sociétés comparables et tout autre élément pertinent.

9) Tous les autres actifs sont évalués sur la base de leur prix de vente probable déterminé en toute bonne foi par le Conseil d'Administration ou ses mandataires dans le but d'établir une évaluation correcte et équitable des avoirs totaux de chaque Compartiment; les principes d'évaluation utilisés pourront être examinés par le réviseur de la Société.

Le Conseil d'Administration se réserve le droit d'autoriser le recours à d'autres méthodes d'évaluation, qui pourront être soumises aux réviseurs de la Société, lorsqu'il les considère mieux adaptées au calcul de la juste valeur d'un quelconque actif détenu par la Société.

En outre, des provisions appropriées seront constituées pour tenir compte des charges et frais des différents Compartiments.

Dans la mesure où il est impossible d'établir l'évaluation selon les règles décrites ci-dessus, en raison de circonstances particulières, tel un risque financier caché, le Conseil d'Administration ou ses mandataires ont le droit d'utiliser d'autres principes d'évaluation généralement reconnus afin d'obtenir une évaluation correcte des avoirs totaux de chaque Compartiment; ces principes d'évaluation pourront être examinés par un réviseur d'entreprises.

Le pourcentage de la Valeur nette d'inventaire totale à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions de chaque Compartiment sera déterminé en fonction du nombre d'actions émises au sein de chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions par rapport au nombre total des actions en circulation. En fonction des distributions effectuées, de l'émission et du rachat d'actions, ce pourcentage sera ajusté comme suit:

1) Chaque fois qu'une distribution de dividendes est effectuée au niveau des actions de distribution, la Valeur nette d'inventaire des actions de cette catégorie d'actions sera réduite du montant de la distribution (entraînant une réduction

du pourcentage de la Valeur nette d'inventaire à affecter aux actions de cette catégorie) tandis que la Valeur nette d'inventaire des actions de capitalisation restera inchangée (entraînant une augmentation du pourcentage de la Valeur nette d'inventaire à affecter aux actions de capitalisation).

2) Chaque fois que des actions sont émises ou rachetées, la Valeur nette d'inventaire à affecter à chaque catégorie et/ou sous-catégorie d'actions concernée sera augmentée ou réduite des montants reçus ou payés par la Société par suite de ces rachats ou souscriptions d'actions. En l'absence de mauvaise foi, faute grave ou erreur manifeste, toute décision prise par le Conseil d'Administration ou par son mandataire, relative à la détermination de la Valeur nette d'inventaire des actions sera définitive et irrévocable pour la Société, les actionnaires actuels, anciens ou futurs. Le résultat de chaque évaluation de la Valeur nette d'inventaire des actions sera certifié par un administrateur ou un représentant dûment autorisé ou par un mandataire du Conseil d'Administration.

Art. 20. Dépenses. La Société supportera les commissions dues à la Société de Gestion et à la Banque Dépositaire ainsi qu'à tout autre prestataire de services qui sera nommé par le Conseil d'Administration en tant que de besoin.

En outre, la Société supportera les dépenses suivantes:

- tous les impôts, droits et taxes dus sur ses avoirs, revenus et dépenses;
- les frais classiques de courtage et de banque engendrés par les transactions commerciales de la Société;
- tous honoraires dus au réviseur d'entreprise et aux conseillers juridiques de la Société;
- tous les frais de publication et d'information aux actionnaires, notamment les coûts d'impression et de distribution des rapports financiers annuels et semestriels ainsi que des prospectus;
- tous les frais liés à l'enregistrement et au maintien de l'enregistrement de la Société auprès des administrations gouvernementales et des bourses de valeurs;
- tous les frais de fonctionnement et d'administration de la Société.

Chaque Compartiment répond exclusivement de ses propres engagements et obligations vis à vis des tiers.

Tous frais, non imputables à un Compartiment donné et encourus par la Société, seront réparties entre les Compartiments proportionnellement à leurs avoirs nets. Chaque Compartiment supportera tous frais et dépenses qui lui sont directement imputables.

Les dépenses liées à la constitution de la Société seront imputables à la Société.

Art. 21. Année fiscale et États financiers. L'année fiscale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Des états financiers séparés seront établis pour chaque Compartiment dans la devise de base du Compartiment concerné. Pour établir le bilan de la Société, ces différents états financiers seront additionnés après conversion en la devise du capital de la Société, qui est l'euro.

Art. 22. Réviseur agréé. La Société désignera un réviseur d'entreprises agréé pour exécuter les tâches prévues par la loi. Le réviseur d'entreprises sera élu par l'assemblée générale annuelle et restera en fonction jusqu'à ce que son successeur soit élu.

Art. 23. Dividendes. L'assemblée générale des actionnaires décidera de l'usage à faire des bénéfices (en ce compris les gains en capital nets réalisés) et pourra périodiquement déclarer des dividendes ou autoriser le Conseil d'Administration à le faire, à condition toutefois que le capital minimum de la Société ne devienne inférieur à un million deux cent cinquante mille Euros (1.250.000,-€). Des dividendes pourront aussi être payés sur les gains en capital non réalisés après déduction des pertes réalisées. Les dividendes déclarés seront payés en Euro, dans la devise de base du Compartiment concerné, dans toute autre devise selon décision du Conseil d'Administration ou encore en actions de la Société, aux jours et lieux tels que déterminés par le Conseil d'Administration.

Les bénéfices attribués aux actions de distribution seront distribués aux actionnaires de cette catégorie.

Les bénéfices attribués aux actions de capitalisation seront ajoutés à la portion des actifs nets correspondant aux actions de capitalisation.

Art. 24. Dissolution et Liquidation de la société, Dissolution, Liquidation, Fusion ou Apport d'un Compartiment. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires délibérant de cette dissolution, laquelle déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

En cas de liquidation de la Société, toute émission, conversion ou rachat d'actions sera suspendu après publication du premier avis de convocation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires à tenir en vue de la liquidation de la Société. Toutes les actions en circulation au moment de cette publication participeront à la distribution du produit net de liquidation de la Société. Le produit net de liquidation correspondant à chaque Compartiment sera distribué aux actionnaires au pro rata du nombre d'actions qu'ils détiennent au sein du Compartiment concerné.

Un Compartiment pourra être liquidé par résolution du Conseil d'Administration, si sa Valeur nette d'inventaire est inférieure à vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) ou à un certain montant fixé en tant que de besoin par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des

événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, les actifs du Compartiment seront liquidés, les dettes apurées et le produit net de liquidation sera distribué aux actionnaires en proportion des actions qu'ils détiennent dans ce Compartiment. Un avis de liquidation du Compartiment sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Aucune action ne pourra être émise, rachetée ou convertie après la décision de liquidation du Compartiment. Les montants non réclamés par les actionnaires à la clôture des opérations de liquidation seront déposés auprès de la banque Dépositaire pendant une période de six (6) mois. A défaut de réclamation avant l'expiration de cette période, les montants seront déposés auprès de la Caisse de Consignation, Luxembourg.

Un Compartiment peut fusionner avec un autre Compartiment sur décision du Conseil d'Administration de la Société si la valeur des actifs nets devient inférieure à vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) ou à un certain montant tel que déterminé en tant que de besoin par le Conseil d'Administration ou en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle de la Société, telles que des événements politiques, économiques ou militaires. Dans ce cas, un avis de la fusion sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du Compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'un (1) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. À l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Le Conseil d'Administration pourra décider de fusionner un Compartiment de la Société avec un Compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois relevant de la Partie II de la Loi de 2002 dans les circonstances suivantes:

- si la valeur des actifs nets devient inférieure à vingt millions d'Euros (EUR 20.000.000,-) ou à un certain montant tel que déterminé en tant que de besoin par le Conseil d'Administration; ou
- en cas de circonstances exceptionnelles qui échappent au contrôle du Conseil d'Administration, telles que des événements politiques, économiques ou militaires; ou
- si le Conseil d'Administration estime qu'il est préférable de fusionner certains Compartiments au vu des conditions de marché ou autres, notamment dans un contexte économique défavorable à la bonne performance d'un Compartiment, pour autant qu'une telle décision soit prise dans le meilleur intérêt des actionnaires.

Dans ces circonstances, un avis écrit sera envoyé aux actionnaires nominatifs et publié dans des journaux tels que déterminés de temps à autre par le Conseil d'Administration. Les actionnaires du Compartiment devant être fusionné pourront, endéans une période d'un (1) mois à compter de la date de publication, demander soit le rachat de leurs actions, sans frais, soit l'échange de leurs actions, sans frais, contre des actions d'un Compartiment non concerné par la fusion. A l'expiration de cette période d'un (1) mois, tout actionnaire qui n'aura demandé ni le rachat ni l'échange de ses actions sera lié par la décision de fusion.

Dans le cas d'une fusion avec un Fonds Commun de Placement («FCP»), la décision de la fusion n'engagera que les actionnaires qui se seront prononcés en faveur de la fusion. Si les actifs d'un Compartiment sont apportés au sein d'un Compartiment d'un autre fonds d'investissement luxembourgeois, l'évaluation desdits actifs sera vérifiée par le réviseur de la Société qui émettra un rapport écrit au moment de l'apport.

Un Compartiment pourra être fusionné avec un fonds d'investissement étranger à la condition que les actionnaires du Compartiment aient approuvé la fusion à l'unanimité ou à la condition que seuls les actionnaires qui ont approuvé la fusion soient effectivement transférés au fonds d'investissement étranger.

Art. 25. Modification des statuts. Les présents Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi applicable.

Art. 26. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts sont soumises aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi qu'à la Loi de 2002 relative aux organismes de placement collectif.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence au jour de la constitution de la société et prendra fin le 31 décembre 2011.

Néanmoins, un rapport intermédiaire non audité sera préparé au 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 30 mars 2012.

Souscription

Les Statuts ayant été établis, les sociétés comparantes déclarent vouloir souscrire la totalité du capital de la manière suivante:

NORDEA BANK S.A., précitée, trois cent quinze (315) actions

NORDEA INVESTMENT FUNDS S.A., précitée, cinq (5) actions

Total: trois cent vingt (320) actions

Les actions ont été entièrement libérées par un apport en espèces de trente-deux mille Euros (32.000,-EUR), cette somme étant à la disposition de la Société.

96260

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison de sa constitution, s'élève approximativement à EUR 3.000,.

Assemblée générale extraordinaire

Après que les Statuts ont été rédigés, les sociétés précitées ont immédiatement tenu une assemblée générale extraordinaire.

Après avoir vérifié si elle a été régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la société est fixé 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.
- 2) Ont été nommés trois administrateurs de la société avec mandat jusqu'à la première assemblée générale annuelle du 30 Mars 2012:
 - Monsieur Lars Erik Høgh, Managing Director de Nordea Investment Funds S.A., né le 30 janvier, 1967 à Søstrup, Danemark, ayant son adresse professionnelle au 562, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg
 - Monsieur Jari Kivihuhta, Executive Director et Head of Asset Management Products de Nordea Savings & Asset Management, né le 18 Mai, 1966 à Alahärma, Finlande, ayant son adresse professionnelle au Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finlande;
 - Monsieur Henrik Von Knorring, Head of Alternative Investments de Nordea Savings & Asset Management, né le 31 Mars, 1963 à Helsinki, Finlande, ayant son adresse professionnelle au Keskuskatu 3, 00200 Nordea Finlande;
- 3) A été nommée réviseur de la Société avec mandat jusqu'à l'assemblée générale annuelle du 30 Mars 2012: KPMG AUDIT Sarl, avec siège au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, RCS B 103.590.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte de constitution est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 septembre 2010. Relation: LAC/2010/38818. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126054/1067.

(100143573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

DA NOI s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 155.578.

—
STATUTS

L'an deux mil dix, le quatorze septembre.

Par devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

Ont comparu:

- La société anonyme "MILLENIUM PARTICIPATIONS S.A." avec siège à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2010.

ici représentée par deux de ses administrateurs:

1. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, et

2. Monsieur Alexandre DERMENTZOGLOU, agent immobilier, né le 20 octobre 1961 à Drama, Grèce, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux,

nommés à cette fonction aux termes de l'assemblée générale constitutive et habilités à engager la société sous leur signature conformément aux dispositions de l'article 13 des statuts, et

3) Monsieur Giuseppe LOGRILLO, fonctionnaire, né à Turi-Bari, Italie, le 11 novembre 1954, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, Allée Scheffer.

Lesquels comparants, es-qualité qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «DA NOI s.à r.l.»

Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg.

La durée de la société est illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et d'une brasserie avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

De manière générale, la société pourra passer tous actes et prendre toutes dispositions de nature à faciliter la réalisation de son objet social.

Art. 4. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (Eur 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq Euros (Eur 125,-) chacune.

Chaque part donne droit à une part proportionnelle dans la distribution des bénéfices ainsi que dans le partage de l'actif net en cas de dissolution.

Art. 5. Les parts sont librement cessibles entre associés, mais elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social restant. Pour le surplus, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Lors d'une cession, la valeur des parts est déterminée d'un commun accord entre les parties.

Par ailleurs, les relations entre associés et/ou les relations entre les associés et des personnes physiques ou morales bien déterminées pourront faire l'objet d'un contrat d'association ou de partenariat sous seing privé.

Un tel contrat, par le seul fait de sa signature, aura inter partes la même valeur probante et contraignante que les présents statuts.

Un tel contrat sera opposable à la société après qu'il lui aura dûment été signifié, mais il ne saurait avoir d'effet vis-à-vis des tiers qu'après avoir été dûment publié.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la société.

Art. 7. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Art. 8. La société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés et révocables par l'Assemblée générale.

Les gérants peuvent déléguer tout ou partie de leurs pouvoirs sous réserve de l'accord de l'Assemblée Générale.

Art. 9. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les 3/4 du capital social.

Art. 11. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Chaque année le trente et un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse l'inventaire comprenant les pièces comptables exigées par la loi.

Art. 13. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants, sinon par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives, ou à défaut par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce compétent statuant sur requête de tout intéressé.

Art. 15. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions légales.

Frais:

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme d'environ mille deux cents Euros (Eur 1.200,-).

Le notaire instrumentant attire l'attention du comparant qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social.

Le comparant reconnaît avoir reçu du notaire une note résumant les règles et conditions fondamentales relatives à l'octroi d'une autorisation d'établissement, note que le Ministère des Classes Moyennes a fait parvenir à la Chambre des Notaires en date du 16 mai 2001.

Loi anti-blanchiment

En application de la loi du 12 novembre 2004, les représentants de la comparante déclarent être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifient que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Souscription

Les 100 parts sociales sont intégralement libérées par des versements en espèces ainsi qu'il en a été démontré au notaire qui le constate expressément, et souscrites comme suit:

- MILLENIUM PARTICIPATIONS S.A.:	66 parts sociales
- Monsieur Giuseppe LOGRILLO:	<u>34 parts sociales</u>
TOTAL:	100 parts sociales

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil dix.

Assemblée générale

Les fondateurs prénommés, détenant l'intégralité des parts sociales, se sont constitués en Assemblée Générale et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse du siège social est fixée à L-2310 Luxembourg, 20, avenue Pasteur.
- 3) La société sera gérée par quatre gérants, savoir:

Sont nommés gérants administratifs:

1.- Monsieur Giuseppe LOGRILLO, fonctionnaire, né à Turi-Bari, Italie, le 11 novembre 1954, demeurant à L-2520 Luxembourg, 41, Allée Scheffer;

2. Monsieur Stergios PAPAGEORGIU, indépendant, né à Fiki Trikalow, Grèce, le 27 janvier 1963, demeurant à L-1465 Luxembourg, 1, rue Michel Engels, et

3. Monsieur Alexandre DERMENTZOGLOU, agent immobilier, né le 20 octobre 1961 à Drama, Grèce, demeurant à L-1429 Luxembourg, 9, rue Tony Dutreux,

Est nommée gérante technique:

Mademoiselle Giovanna SABINO, gérante de société, née à Turi/Bari (Italie), le 10 mai 1963, demeurant à L-8033 Strassen, 12, rue Albert Schweitzer;

4) La société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et de l'un des gérants administratifs.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec Nous notaire le présent acte, après s'être identifié au moyen d'une copie de sa carte d'identité.

Signé: S. Papageorgiu, A. Dermentzoglou, G. Logrillo, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 15 septembre 2010. Relation: CAP/2010/3213. Reçu soixante-quinze euros 75,-€.

Le Releveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010127197/124.

(100144961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 septembre 2010.

KAD Solution S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.757.

—
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend zehn, den zweiten August.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitz in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCIENEN:

Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmerer Strasse 75.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "KAD Solution S.à.r.l."

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Handel mit Waren sowie die Vermittlung von Dienstleistungen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-), aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche integral durch Herrn Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmerer Strasse 75, übernommen wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatäre gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Einzahlung des Gesellschaftskapitals

Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr ein tausend Euro (€ 1.000.-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zum Geschäftsführer der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Herr Hans Dieter SCHREIBER, Kaufmann, wohnhaft in D-54298 Orenhofen, Zemmerer Strasse 75.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6633 Wasserbillig, 74, route de Luxembourg,

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. D. SCHREIBER, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 03 août 2010. Relation: ECH/2010/1099. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur ff. (signé): D. SPELLER.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehr erteilt, zwecks Hinterlegung auf dem Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 09. August 2010.

Référence de publication: 2010108654/105.

(100122373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Skuld Re II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 45.068.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010107996/10.

(100121937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010107997/10.

(100121504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Groupe PROCEDO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.180.

L'an deux mille dix, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée "Groupe PROCEDO SA" ayant son siège social au 8, rue de l'Eglise à L-4732 Pétange, R.C.S. Luxembourg B N°154.180,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 5 juillet 2010, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame KULAS Chantal, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

Madame la présidente désigne comme secrétaire Madame LAMBERT Anabela, employée privée, demeurant à Luxembourg, 2, Rue de la Chapelle.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame KULAS Chantal, préqualifiée.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000 EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune, entièrement libérées.

II.- Que les 3.100 (trois mille cent) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment présentes ou représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1 Augmentation du capital social souscrit à concurrence de € 25.000,-(vingt-cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel de € 31.000,-(trente et un mille euros) à € 56.000,-(cinquante-six mille euros), par la création et l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,-(dix euros) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes, à souscrire au pair et à libérer intégralement par un versement en espèces, augmentées d'une prime d'émission totale de € 225.000 (deux cent vingt cinq mille Euros);

2 Souscription et libération intégrale des actions nouvelles par un versement en numéraire de la part des actionnaires;

3 Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante-six mille euros (56.000 EUR), représenté par cinq mille six cents (5.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

4 Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de € 25.000,- (vingt-cinq mille euros), pour le porter de son montant actuel de € 31.000,- (trente et un mille euros) à € 56.000,-(cinquante-six mille euros), par la création et l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de € 10,-(dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de € 225.000 (deux cent vingt cinq mille), jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

Souscription et Libération:

Alors est intervenue les actionnaires actuels de la société tels qu'ils figurent sur la liste de présence, savoir:

1. Monsieur Jean-Paul SALTON, Directeur général, né le 13 avril 1959 à F-54150 BRIEY, demeurant 1, rue Jacques Callot à F-54800 CONFLANS-EN-JARNISY,

2. Monsieur Clément VUIBERT, Directeur Exploitation Gardiennage, né le 20 octobre 1981 à F-75008 PARIS, demeurant 49, rue de Chativesle à F-51100 REIMS,

agissant en qualité d'actionnaires de la société,

ici représentés par Madame KULAS Chantal, préqualifiée, en vertu de deux procurations données le 9 juillet 2010, jointes en annexe au présent acte,

lesquels, représentés comme dit ci-avant es-qualité qu'ils agissent, déclarent souscrire aux 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles à raison de 1.250 actions chacune, d'une valeur nominale de € 10,-(dix euros) chacune, augmentées d'une prime d'émission totale de € 225.000 (deux cent vingt cinq mille),

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 250.000 (deux cent cinquante mille Euros). Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription des 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles par lesdits souscripteurs.

Deuxième résolution

L'assemblée générale, suite à la résolution qui précède, décide de modifier l'article 5 des statuts, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Art. 5. Le capital social souscrit de la société est fixé à cinquante-six mille euros (56.000 EUR), représenté par cinq mille six cents (5.600) actions d'une valeur nominale de dix euros (10 EUR) chacune.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

Déclaration - Evaluation des Frais

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite au présent acte, est estimé à EUR 1.400,-.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: Ch. KULAS, A. LAMBERT, J. DELVAUX

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 29 juillet 2010, LAC/2010/33717: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 7 août 2010.

Référence de publication: 2010108607/88.

(100122335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2010107998/10.

(100121505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

SM Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 49.107.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 3 août 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2013.

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO S.A., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010107999/15.

(100121749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée tenue exceptionnellement le 22 juillet 2010

- Le mandat du Réviseur d'Entreprise Indépendant, la société Ernst & Young S.A., société anonyme, sise 7, Parc d'Activité Syrdall, L- 5365 MUNSBACH, est reconduit pour une nouvelle période statutaire de un an, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui aura lieu en 2011.

Fait, le 22 juillet 2010.

Certifié sincère et conforme

Pour SOCALUX S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010108000/15.

(100122197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Twintec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.

R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30/06/2010:

L'Assemblée Générale décide de renouveler pour une période d'un an, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2010, le mandat de Réviseur d'Entreprise de la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE

SA (représentée par son administrateur délégué Stéphan Moreaux) ayant son siège à L-1470 Luxembourg, Route d'Esch 7 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 34.813.

L'Assemblée confirme que l'ancien reviseur ABAX AUDIT a été révoqué en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108034/14.

(100121721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Socalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.683.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010108001/10.

(100122211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Fraenzebach II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.552.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108003/17.

(100122228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Esope, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 97.717.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 4 août 2010

Le mandat de Monsieur John SEIL comme administrateur et Président de la Société n'est pas renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg;

- Monsieur Thierry FLEMING, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653 Luxembourg.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Extrait de la résolution prise par le conseil d'Administration le 4 août 2010

Le conseil d'administration décide de nommer Monsieur Luc HANSEN, président du conseil d'administration de la société. à partir de ce jour. La durée de son mandat de président du conseil sera fonction de celle de son mandat

d'administrateur de la société et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de la fonction de président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 août 2010.

Référence de publication: 2010108574/27.

(100122436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Société Immobilière Hirebusch S.A., Société Anonyme.

Siège social: Mamer, Zone Industrielle Hirebusch.

R.C.S. Luxembourg B 80.553.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108004/17.

(100122229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Mersch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.554.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108006/17.

(100122230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Trimast Holding S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 127.486.

—
Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle, tenue au siège social de la Société en date du 29 juillet 2010, que le Conseil de Gérance a pris les décisions suivantes:

- Démission de Allard Suardus Fontein de sa fonction de Gérant B, avec effet immédiat.
- Nomination de Martinus C.J. Weijermans, ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de Gérant B avec effet immédiat, pour une durée illimitée.
- Nomination de Manacor (Luxembourg) S.A., ayant pour adresse professionnelle le 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, à la fonction de Gérant B avec effet immédiat, pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIMAST HOLDING S.à r.l
Manacor (Luxembourg) S.A.
Gérant B
Signatures

Référence de publication: 2010108183/20.

(100120688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Société Immobilière Mont Saint Lambert II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.555.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108007/17.

(100122231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Op der Hart II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.556.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108008/17.

(100121494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AAM Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.825,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 116.476.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associée unique de la Société prises en date du 27 juillet 2010 que la démission de M. Patrick Lancaster de son poste de gérant de catégorie A de la Société est acceptée avec effet au 12 juillet 2010.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est, à compter du 12 juillet 2010, constitué comme suit:

Gérants de catégorie A:

M. Michael K. Simonte;

M. Garry McFarlane.

Gérants de catégorie B:

M. Romain Thillens;

M. Christopher Jenner.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108198/20.

(100122116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Op der Leng II SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 90.151.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108009/17.

(100122232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Walebroch II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon, Belle Etoile.

R.C.S. Luxembourg B 80.558.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

Société anonyme

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG.

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108010/17.

(100122233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Europa OCG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 148.050,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 105.646.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue au siège social le 30 juillet 2010:

L'assemblée générale ordinaire des associés a décidé unanimement de:

- renommer Europa Real Estate S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant de la Société pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

- renommer Deloitte S.A., société anonyme ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, réviseur d'entreprises de la Société pour une période venant à expiration lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 5 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010108257/20.

(100121685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Société Immobilière Zwickau II S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.559.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale du 11 mai 2010

Est nommé Commissaire aux Comptes:

- La société BDO AUDIT

SOCIETE ANONYME

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 LUXEMBOURG

Son mandat vient à expiration à l'Assemblée Générale ordinaire devant statuer sur l'exercice 2010.

Pour la société IMMO HORIZON S.A.

Max LEESCH

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010108011/17.

(100122234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

SOPFFA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 107.200.

—
Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 3 juin 2010

Conformément aux dispositions de l'article 64(2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les Administrateurs élisent en leur sein un Président en la personne de Madame Corinne BITTERLICH. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale statutaire de 2016.

Certifié sincère et conforme

SOPFFA S.A.

A. VIGNERON / A. GRAZIANO

Director / Director

Référence de publication: 2010108013/15.

(100122169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Spring, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.624.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 05 août 2010.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010108015/12.

(100121480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010108018/10.

(100121578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Stahlbeteiligungen Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R.C.S. Luxembourg B 14.849.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2010

Est renommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010:

- MAZARS, réviseur d'entreprises et experts comptables et fiscaux, sise 10A, Rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2010.

Référence de publication: 2010108017/13.

(100121567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Symphony S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 148.374.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010108021/13.

(100121917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Pro Fonds (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1445 Strassen, 4, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 45.890.

Mit Datum vom 11. Juni 2010 haben folgende Herren ihr Verwaltungsratsmandat niedergelegt:

Herr Gottfried Heller

Herr Dr. Viktor Dobal

Herr Johannes Harbig

Mit gleichem Datum werden folgende Herren als neue Mitglieder des Verwaltungsrates bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2011 kooptiert:

Herr Julien Zimmer

Herr Ulrich Juchem

Herr Nikolaus Rummler

Alle Herren mit Geschäftsadresse: 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen.

Somit setzt sich der Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

Herr Julien Zimmer, Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Prof. Dr. Urban Bacher, stellvertretender Vorsitzender des Verwaltungsrates

Herr Ole Klose, Mitglied des Verwaltungsrates

Herr Marcel Ernzer, Mitglied des Verwaltungsrates
Herr Ulrich Juchem, Mitglied des Verwaltungsrates
Herr Nikolaus Rummler, Mitglied des Verwaltungsrates

Luxemburg, den 12. Juli 2010.

DZ PRIVATBANK S.A.

Für Pro Fonds (Lux)

Vera Augsdörfer / Thomas Haselhorst

Référence de publication: 2010109470/28.

(100122555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Toda Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 119.786.

—
EXTRAIT

En date du 2 août 2010, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Frank Walenta, en tant que gérant, est acceptée.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu gérant A de la société pour une durée indéterminée.
- Johanna Dirkje Van Oort, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg, est élu gérant B de la société pour une durée indéterminée.
- Le siège social de la société est transféré au 15 rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010108023/17.

(100121966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

TrefilARBED Grembergen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 6.215.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108025/9.

(100122078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Telpick S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 118.531.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2010.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2010108027/11.

(100122206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AL Investments, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 81.936.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 mai 2010

En date du 12 mai 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 26 avril 2010, de Me Pierre Delandmeter en qualité d'Administrateur

- de renouveler les mandats de Monsieur Vincent Marc, de Monsieur Patrice Pailloux, de Monsieur Bernard Lozé, de Monsieur Antoine Gilson de Rouvieux et de Monsieur Eric Thivolet en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2011.

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2010108075/17.

(100121419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Tevolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 65, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 140.587.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108028/10.

(100121904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Tootal Silk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 60.186.

Les comptes annuels au 28 février 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010108029/13.

(100122246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Traviata S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 144.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010108030/13.

(100121918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

GIT International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 85.236.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juillet 2010

Monsieur TOSONI Bruno, Monsieur TOSONI Luca, Monsieur TOSONI Massimo, Monsieur TOSONI Nicola et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs.

Monsieur TOSONI Bruno est nommé Président du Conseil d'administration.

Monsieur KARA Mohammed est renommé commissaire aux comptes.

Les mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Pour extrait sincère et conforme
GIT INTERNATIONAL S.A.
Régis DONATI
Administrateur

Référence de publication: 2010108125/18.

(100120677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

TS Ltd., LUXEMBOURG BRANCH, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 137.626.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 16 novembre 2009

Les actionnaires ont décidé:

- D'accepter la démission de Mr. Robert E. Jr. Rainone à la fonction d'administrateur délégué avec effet au 16 novembre 2009

- D'accepter la démission de Mme. Annick Magermans à la fonction de gérant avec effet au 01 Août 2010

- Et de nommer Mr. Jonathan Rein né le 17 mars 1985, à Saint-Avold, France ayant son siège social au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg à la fonction de gérant pour une période indéterminée avec effet au 5 Août 2010.

Luxembourg, le 06.08.2010

Référence de publication: 2010108032/15.

(100122110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Twintec International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8821 Koetschette, rue de Martelange - Zone Industrielle du Riesenhaff.
R.C.S. Luxembourg B 97.783.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
TWINTEC INTERNATIONAL SA

Référence de publication: 2010108033/12.

(100121720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

U.C. Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 118.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010108035/11.

(100121488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.815.000,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 140.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions des actionnaires de la Société, prises le 15 juillet 2010 que:

- Madame Maïke KIESELBACH, résidant à 32, rue Philippe II L-2340 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommée en qualité de nouveau gérant de la Société, avec effet au 15 juillet 2010, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 août 2010.

Pour extrait conforme

Linda HARROCH

Mandataire

Référence de publication: 2010108074/16.

(100120704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Unilux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 100.078.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour UNILUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108040/11.

(100122064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Universal Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 47.025.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108041/9.

(100122106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Vail Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Vail Luxco S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010108043/11.

(100121468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Delphi Global Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 148.580.

Par résolution du 28 juillet 2010, l'associé unique de la Société a accepté la démission de Monsieur Eduardo Goulart Alves en tant que gérant de classe B et a nommé en tant que gérant de classe B Monsieur Jean-Michel Paumier, né le 26 juin 1966 à Tours en France, demeurant professionnellement à Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, avec effet au 6 août 2010 et pour une durée indéterminée.

Suite à quoi le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- David SHERBIN, gérant de classe A
- Keith David STIPP, gérant de classe A
- Marc Christopher McGUIRE, gérant de classe B
- Jean-Michel PAUMIER, gérant de classe B
- Isabelle Marthe Odette VAGNE, gérant de classe B
- Harry Wilson WAGNER II, gérant de classe B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010108822/23.

(100122199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Venturo, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 80.496.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2010108044/11.

(100121577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Vinkelberg Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 59.939.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg au siège social le 10 juin 2010

Le Conseil d'Administration décide, de nommer en son sein Monsieur Bernard Felten à la fonction du Président du Conseil d'Administration.

Un Mandataire

Référence de publication: 2010108046/11.

(100121489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Wahaca International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.767.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108049/10.

(100121856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Woodie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.002.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010108051/14.

(100122222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Abellio Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.000.075,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 114.175.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 29 juillet 2010

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 9 juillet 2010.

A Luxembourg, le 04 août 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2010108059/15.

(100120859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Patinir I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 147.657.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le douze juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Laurent Ménière, demeurant au 25, Quai des Grands Augustins, F-75006 Paris (France),
ici représenté par Mademoiselle Yasmina Bekouassa, résidant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie,
L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 30 juin 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société anonyme PATINIR I S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg numéro B 147657, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 29 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1735 du 09 septembre 2009 (la "Société");

- que le capital social de la société PATINIR I S.A., précitée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que le comparant étant devenu seul propriétaire des actions dont s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la société anonyme PATINIR I S.A., celle-ci ayant cessé toute activité;

- que le comparant, agissant tant en sa qualité de liquidateur de la société PATINIR I S.A., qu'en tant qu'actionnaire unique, déclare:

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'actionnaire unique;

* que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

* par rapport à d'éventuels passifs, actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer;

de sorte que la liquidation de la société PATINIR I S.A. est à considérer comme clôturée.

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la Société, pour l'exercice de leurs mandats respectifs à l'exception des cas de grande négligence et de méconduites totales;

- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à l'ancien siège social de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison de présentes, sont évalués approximativement à sept cent cinquante euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y.BEKOUSSE – J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher le 23 juillet 2010. Relation: GRE/2010/2518. Reçu: soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 6 août 2010.

Référence de publication: 2010108712/47.

(100122331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

WD S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.217.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010108052/9.

(100121982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Wedbush S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 98, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 36.814.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 6 août 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010108053/10.

(100121867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.006,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 154.688.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first of July.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch/Alzette.

There appears:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register (the Sole Shareholder),

here represented by Marie Amet-Hermes, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given under private seal on July 31, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America under the name of "NATC California LLC" and now existing under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of migration of the undersigned notary of July 27, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, under the name of "Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l." (the Company), having its registered office at 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg and under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and whose bylaws have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary of July 31, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at twenty thousand and four United States Dollars (USD 20.004,00) represented by twenty thousand and four (20,004) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

III. The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two United States Dollars (USD 2,00) to raise it from its present amount of twenty thousand and four United States Dollars (USD 20.004,00) to

twenty thousand and six United States Dollars (USD 20.006,00), by creation and issuance of two (2) new shares of one United States Dollar (USD 1,00) each (the New Shares), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder resolves to subscribe for the New Shares and to fully pay them up at their nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each, for an aggregate amount of two United States Dollars (USD 2,00), together with a share premium in the amount of nine hundred thirty-four million eighteen thousand five hundred fifty-seven United States Dollars and one cent (USD 934.018.557,01), by contribution in kind in the total amount of nine hundred thirty-four million eighteen thousand five hundred fifty-nine United States Dollars and one cent (USD 934.018.559,01), consisting in the conversion of a receivable held by the Sole Shareholder towards the Company, in the same aggregate amount (the Receivable), which Receivable is incontestable, payable and due.

Evidence of the contribution's existence and Value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet dated as of July 31, 2010 of the Company, certified 'true and correct' by its managers;
- a contribution declaration of the Sole Shareholder, attesting that it is the unrestricted owner of the Receivable.

Effective implementation of the contribution in kind

The Sole Shareholder, through its proxy holder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Receivable and possesses the power to dispose of it, it being legally and conventionally freely transferable;
- the Receivable has consequently not been transferred and no legal or natural person other than the Sole Shareholder is entitled to any rights as to the Receivable;
- all further formalities are in course in the jurisdiction of the location of the Receivable in order to duly carry out and formalize the conversion and to render it effective anywhere and toward any third party.

Report of the Company's managers

The report of the managers of the Company, dated July 31, 2010, annexed to the present deed, attests that the managers of the Company, acknowledging having been informed beforehand of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company owing the above described contribution in kind, expressly agree with its description, with its valuation and confirm the validity of the subscription and payment.

IV. Pursuant to the above resolutions, article 6, first paragraph, of the Company's articles is amended and shall henceforth read as follows:

"Art. 6. First paragraph. The share capital is set at twenty thousand and six United States Dollars (USD 20.006,00) represented by twenty thousand and six (20.006) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present sole shareholder's meeting are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Senningerberg, on the date first written above,

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en langue français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un juillet.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Georgia-Pacific Treasury S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Marie Amet-Hermes, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 31 juillet 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée constituée selon les lois de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, sous la dénomination «NATC California LLC» et existant à ce jour selon les lois du Luxembourg, suivant acte de migration reçu en date du 27 juillet 2010 par le notaire instrumentaire, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous la dénomination «Georgia-Pacific Finance Consolidation S.à r.l.» (la Société), ayant son siège social au 67, Rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire du 31 juillet 2010 et en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille quatre Dollars Américains (USD 20.004,00) divisé en vingt mille quatre (20.004) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.

III. L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux Dollars Américains (USD 2,00) pour le porter de son montant actuel de vingt mille quatre Dollars Américains (USD 20.004,00) à vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00), par la création et l'émission de deux (2) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'Associé Unique souscrit les Nouvelles Parts Sociales et les libère intégralement à leur valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune, pour un montant total de deux Dollars Américains (USD 2,00), ensemble avec une prime d'émission de neuf cent trente-quatre millions dix huit mille cinq cent cinquante-sept Dollars Américains et un cent (USD 934.018.557,01), par apport en nature d'un montant total de neuf cent trente-quatre millions dix huit mille cinq cent cinquante-neuf Dollars Américains et un cent (USD 934.018.559,01), consistant en la conversion d'une créance du même montant détenue par l'Associé Unique à l'encontre de la Société (la Créance), laquelle Créance est certaine, liquide et exigible.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée par:

- un bilan au 31 juillet 2010 de la Société, certifié «sincère et véritable» par ses gérants;
- une déclaration d'apport de l'Associé Unique, certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la Créance.

Réalisation effective de l'apport

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la Créance et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- la Créance n'a pas fait l'objet d'une quelconque cession et aucune personne morale ou physique autre que l'Associé Unique ne détient de droit sur la Créance;
- toutes autres formalités sont en cours de réalisation dans la juridiction de situation de la Créance aux fins d'effectuer sa conversion et la rendre effective partout et vis-à-vis de tous tiers.

Rapport des gérants de la Société

Le rapport des gérants de la Société en date du 31 juillet 2010, annexé aux présentes, atteste que les gérants de la Société, reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérant de la Société à raison de l'apport en nature décrit plus haut, marquent expressément leur accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité des souscriptions et libérations.

IV. Suite aux résolutions prises ci-dessus, l'article 6, premier alinéa, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 6. Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt mille six Dollars Américains (USD 20.006,00), représenté par vingt mille six (20.006) parts sociales d'une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1,00) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euro (EUR 7.000,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT PROCES-VERBAL, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Amet-Hermes, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 août 2010. Relation: EAC/2010/9454. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010108595/143.

(100122253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2010.

Wimeb SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 85.127.

Rectificatif à la mention déposée le 29.04.2010 sous le numéro L100059128

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2010.

Référence de publication: 2010108054/11.

(100121589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2010.

Amusement Activities International S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.080.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 56.154.

Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Matthijs BOGERS, né le 24 novembre 1966 à Amsterdam (Pays-bas), a désormais la fonction de gérant au lieu de gérant unique et fait ainsi parti du conseil de gérance.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2010.

Représente par Kemal AKYEL

Gérant

Référence de publication: 2010108062/14.

(100120690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2010.

Dossen Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 153.823.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

Dossen Participations S.C.A., a partnership limited by shares established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 147190,

here represented by Mr. Grégoire Fraisse, employee, with professional address at 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy established on July 23, 2010.

The said proxy, which contains the resolutions to be passed hereafter, signed ne varietur by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Dossen Finance 2 S.à r.l." (the Company), having its registered office at 2,

Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 153823, incorporated pursuant to a deed of Maître Aloyse Biel, in replacement of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of June 15, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations yet and whose bylaws have not been amended.

II. The shareholders resolve to fully restate the Company's bylaws as follows:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises.

The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public. In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds or any other financial instrument which may be convertible.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company shall bear the name "Dossen Finance 2 S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand and five hundred (12.500) shares of one Euro (EUR 1,00) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the distributions and boni in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

In accordance with article 9 of the law dated 5 August 2005 on financial collateral arrangements the voting rights attaching to the shares may be exercised by any person in favour of whom such shares have been pledged. Such person may, if and to the extent agreed with the shareholder having pledged the shares, also exercise all rights of the relevant shareholder in relation to the convening of a meeting of shareholders or the adoption of shareholder resolutions, including, for the avoidance of doubt, the right to request the board of managers to convene a meeting of shareholders and to request items to be added to the agenda, to convene such meeting itself and to propose and adopt resolutions in written form. Any such agreement between a shareholder and a pledgee governing the above rights disclosed to the Company shall be given effect to by it. Once the pledgee has elected to exercise the above rights, always subject to and as agreed with the shareholder having pledged the shares, any decision will be validly adopted only if adopted in accordance with the above provisions.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be dismissed ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate part of his powers to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived if all the managers are present and/or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager(s) showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

Art. 13. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

In case of a plurality of shareholders, if all shareholders are present and/or represented, and declare themselves as being duly informed on the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 16. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit of the Company is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholder(s) in proportion to his/their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder's meeting are estimated at approximately two thousand Euro (EUR 2.000,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le vingt-trois juillet.

Par-devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Dossen Participations S.C.A. une société en commandite par actions constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141349,

représentée par M. Grégoire Fraisse, employé, ayant son adresse professionnelle au 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg, en vertu d'une procuration donnée le 23 juillet 2010.

Laquelle procuration, qui contient les résolutions devant être actées ci-après, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Dossen Finance 2 S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153823, constituée suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, en remplacement de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 15 juin 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont à ce jour pas été modifiés.

II. L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société pour qu'ils aient désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux Sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

La Société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations ou de tout autre instrument financier qui pourront être convertibles.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "Dossen Finance 2 S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des distributions et du boni, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Conformément à l'article 9 de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, les droits de vote attachés aux parts sociales peuvent être exercés par toute personne en faveur de laquelle lesdites parts sociales ont été nanties. Une telle personne peut, si et dans les limites convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement des parts sociales, en outre exercer tous les droits dudit associé eu égard à la convocation d'une assemblée générale ou à l'adoption de résolutions, y inclus, par souci de clarté, le droit de demander au conseil de gérance de convoquer une assemblée générale des associés et de demander l'ajout de points à l'ordre du jour, de convoquer lui-même une telle assemblée générale et de proposer et d'adopter des résolutions par écrit. Tout accord régissant les droits susmentionnés entre un associé et un créancier gagiste porté à la connaissance de la Société doit être exécuté. Dès que le créancier gagiste a choisi d'exercer les droits susmentionnés, dans les conditions convenues avec l'associé ayant constitué le nantissement, toute décision ne sera valablement que si adoptée conformément aux dispositions ci-dessus.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société est valablement engagée par la signature de son gérant unique et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les administrateurs par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il pourra être passé outre cette convocation si tous les gérants sont présents et/ou représentés et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion individuelle se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le(s) gérant(s) duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

En cas de pluralité d'associés, si tous les associés sont présents et/ou représentés, et se déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable.

Toutefois, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Conseil de Gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euro (EUR 2.000,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: G. FRAISSE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 juillet 2010. Relation: LAC/2010/33437. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010109144/274.

(100123481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2010.

CuiTech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 90.847.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010109831/9.

(100124226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2010.
